

DIRECTION  
DE LA **PROPRETÉ**

# 2013

## RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets



**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2013 aux 1 306 972 habitants (recensement 2011), répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés\* (collecte, traitement et valorisation).**

Ce rapport annuel 2013 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes.

Présenté au Conseil de Communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son conseil municipal.



# SOMMAIRE

	<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>08</b>
	<b>Le territoire desservi</b>	<b>08</b>
	<b>La réduction des déchets</b>	<b>10</b>
	<b>La collecte</b>	<b>14</b>
	La collecte des déchets ménagers et assimilés	16
	Les collectes spécifiques : bacs verts et silos à verre	20
	Les déchèteries	24
	La collecte des déchets dangereux des ménages (DDM)	26
	Les déchets des professionnels	27
	<b>Le traitement</b>	<b>28</b>
	Le schéma de la gestion des déchets	30
	Le traitement des déchets	31
	› Les centres de tri, traits d'union entre le tri des usagers et le recyclage	31
	› Le recyclage	32
	› La valorisation énergétique des déchets	34
	› La performance énergétique	37
	› Le traitement en installation de stockage des déchets (ISD)	38
	Cartographie des sites de traitement du Grand Lyon	40
	Le schéma de la gestion des flux des déchets	42
	<b>L'emploi au Grand Lyon - division gestion des déchets</b>	<b>44</b>
	La prévention, la sécurité, les conditions de travail	45
	<b>La communication : se rapprocher des interlocuteurs</b>	<b>46</b>
	<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>48</b>
	<b>Le bilan financier</b>	<b>50</b>
	<b>Les indicateurs de suivi</b>	<b>52</b>
	<b>Glossaire</b>	<b>54</b>



# ***SCHÉMAS, TABLEAUX & GRAPHIQUES***

## **LES INDICATEURS TECHNIQUES**

<b>Le territoire desservi</b>	<b>8</b>
▶ <b>Carte</b> : le territoire desservi	9
<b>La réduction des déchets</b>	<b>10</b>
<b>La collecte</b>	<b>14</b>
▶ <b>Carte</b> : fréquence de collecte	15
▶ <b>Tableau</b> : évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés entre 2007 et 2013	16
▶ <b>Graphique</b> : évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés	17
▶ <b>Tableau</b> : les fréquences et jours de collecte par commune	18
▶ <b>Tableau</b> : évolution de la quantité et qualité des déchets collectés séparément depuis 2007	20
▶ <b>Carte</b> : quantité et qualité de la collecte sélective par conférence des Maires	23
▶ <b>Carte</b> : implantation des déchèteries du Grand Lyon et quantités collectées	25
▶ <b>Tableau</b> : évolution de la collecte des DDM de 2009 à 2013 (quantités collectées en tonnes)	26
▶ <b>Tableau</b> : types de déchets déposés en déchèteries et évolution 2012-2013 (données en tonnes)	26
▶ <b>Graphique</b> : devenir des déchets de déchèteries : répartition entre la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'enfouissement (en tonnes)	26
<b>Le traitement</b>	<b>28</b>
▶ <b>Graphique</b> : filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés du Grand Lyon	29
▶ <b>Schéma</b> : gestion des déchets	30
▶ <b>Schéma</b> : fonctionnement simplifié d'un centre de tri	31
▶ <b>Tableau</b> : déchets ménagers et assimilés directement recyclés (en tonnes)	32
▶ <b>Graphique</b> : évolution de la valorisation matière depuis 2007	32
▶ <b>Tableau</b> : déchets ménagers et assimilés recyclés après valorisation énergétique (en tonnes) - UTVE Nord et Sud	32
▶ <b>Schéma</b> : le process de valorisation énergétique de l'usine Lyon sud	34
▶ <b>Tableau</b> : rejets atmosphériques 2013 - Unité Lyon sud	35
▶ <b>Tableau</b> : les déchets réceptionnés pour valorisation énergétique en 2013 (en tonnes)	35
▶ <b>Tableau</b> : origine des déchets	36

▶ <b>Tableau</b> : taux de disponibilité des usines	36
▶ <b>Tableau</b> : mâchefers produits en 2013 sur l'ensemble des déchets réceptionnés (en tonnes)	36
▶ <b>Tableau</b> : performance énergétique en 2013	37
▶ <b>Graphique</b> : performance énergétique depuis 2007	37
▶ <b>Tableau</b> : quantité de déchets ménagers et assimilés stockés en ISD (en tonnes)	38
▶ <b>Graphique</b> : quantité de déchets ménagers et assimilés stockés en ISD (en tonnes)	38
▶ <b>Schéma</b> : principe de gestion d'une Installation de Stockage de Déchets	39
▶ <b>Carte</b> : sites de traitement	40
▶ <b>Tableau</b> : coordonnées des sites de traitements des déchets	40
▶ <b>Schéma</b> : la gestion des flux des déchets	42

## **L'emploi au Grand Lyon - division gestion des déchets** \_\_\_\_\_ **44**

## **La communication : se rapprocher des interlocuteurs** \_\_\_\_\_ **46**

## **LES INDICATEURS FINANCIERS**

▶ <b>Tableau</b> : dépenses liées à la gestion des déchets en 2012 et 2013	50
▶ <b>Graphique</b> : coûts nets de la gestion des déchets	51
▶ <b>Graphique</b> : coûts nets à la tonne de la gestion des déchets	51
▶ <b>Graphique</b> : coûts nets par habitant de la gestion des déchets	51
▶ <b>Tableau</b> : coûts brut / net / recette par flux de déchets	51
▶ <b>Graphique</b> : évolution du coût net depuis 2010	51

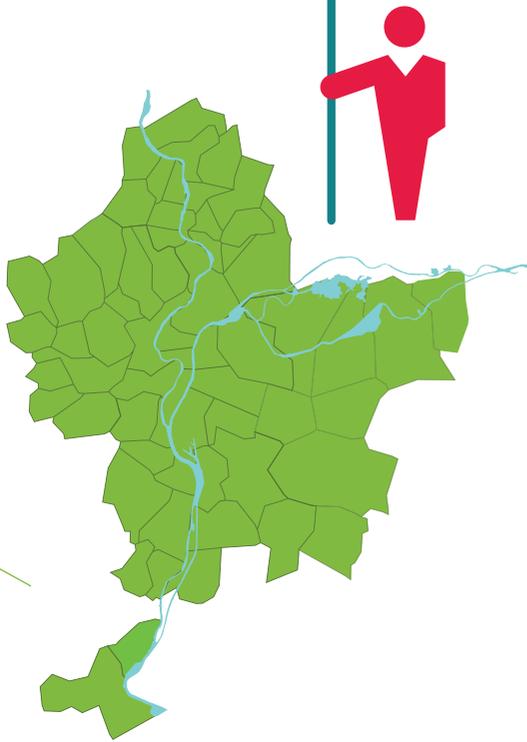
## **Les indicateurs de suivis** \_\_\_\_\_ **52**

▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés (OM, CS, Verre et déchèterie)	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution de la quantité de collecte sélective et verre collectée	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution de la quantité de déchets déposés en déchèterie et de leur valorisation	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : répartition des filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution des coûts nets de collecte et de traitement	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution de la quantité d'ordures ménagères et assimilées collectée	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution du refus de tri de la collecte sélective	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution de la quantité de déchets dangereux des ménages collectée	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : répartition des filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés	53
▶ <b>Indicateur de suivi</b> : évolution du montant versé à la Ligue contre le Cancer	53

## **Glossaire** \_\_\_\_\_ **54**



**LES FAITS  
MARQUANTS  
2013**



## La production de déchets a baissé de



**-1,49 %**

sur le Grand Lyon  
entre 2012 et 2013.

- ▶ **2013, année de la stabilisation du service de la collecte** : la nouvelle organisation, enclenchée le 22 octobre 2012, a entraîné des modifications importantes des habitudes de travail des agents. D'abord perturbé, avec des collectes irrégulières, le service s'est progressivement stabilisé au premier trimestre 2013 grâce à la synergie du travail mené avec les mairies et les équipes de terrain très impliquées.
- ▶ Cette année, le lancement **d'une enquête de satisfaction auprès des grands lyonnais** indique que 86 % d'entre eux sont satisfaits du service de collecte (baromètre\*).
- ▶ **L'analyse de la composition des ordures ménagères\*** donne à la direction de la propreté des indications précises sur le gisement des déchets. Cela lui permet de mieux cibler ses actions de prévention et de tri, notamment par la poursuite des actions de compostage et le lancement des **Trophées du verre** en mai 2013.
- ▶ Dans la perspective du futur système de traitement des déchets, le premier trimestre 2013 a été marqué par le lancement des études sur les volets économiques et technologiques.
- ▶ Le 12 novembre, **un incendie a conduit à l'arrêt de l'unité d'incinération de Rillieux-la-Pape**. Cet incident n'a pas eu de conséquences pour l'utilisateur mais a nécessité une réorganisation rapide de l'acheminement des déchets, en priorité vers le site de Lyon-Gerland, puis Villefranche-sur Saône et Bourgoin-Jallieu notamment.
- ▶ Grâce au travail quotidien des agents de déchèteries, **les grands lyonnais trient mieux en déchèterie** : en 2 ans, les déchets non valorisés sont passés de 30 000 tonnes à 20 000 tonnes.
- ▶ **Solidarité**
  - **Collecte exceptionnelle de papier** au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon) : 21 160 €, soit 264,5 tonnes collectées en 2013.
  - **Collecte de vêtements** au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris : 16 tonnes collectés en 2013.
  - **Collecte du verre au profit de la Ligue contre le Cancer** avec un don de 76 412 €, soit 25 053 tonnes collectées en 2012.



LES INDICATEURS TECHNIQUES  
**LE TERRITOIRE  
DESSERVI**

La Communauté urbaine de Lyon collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 58 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux d'un ménage.

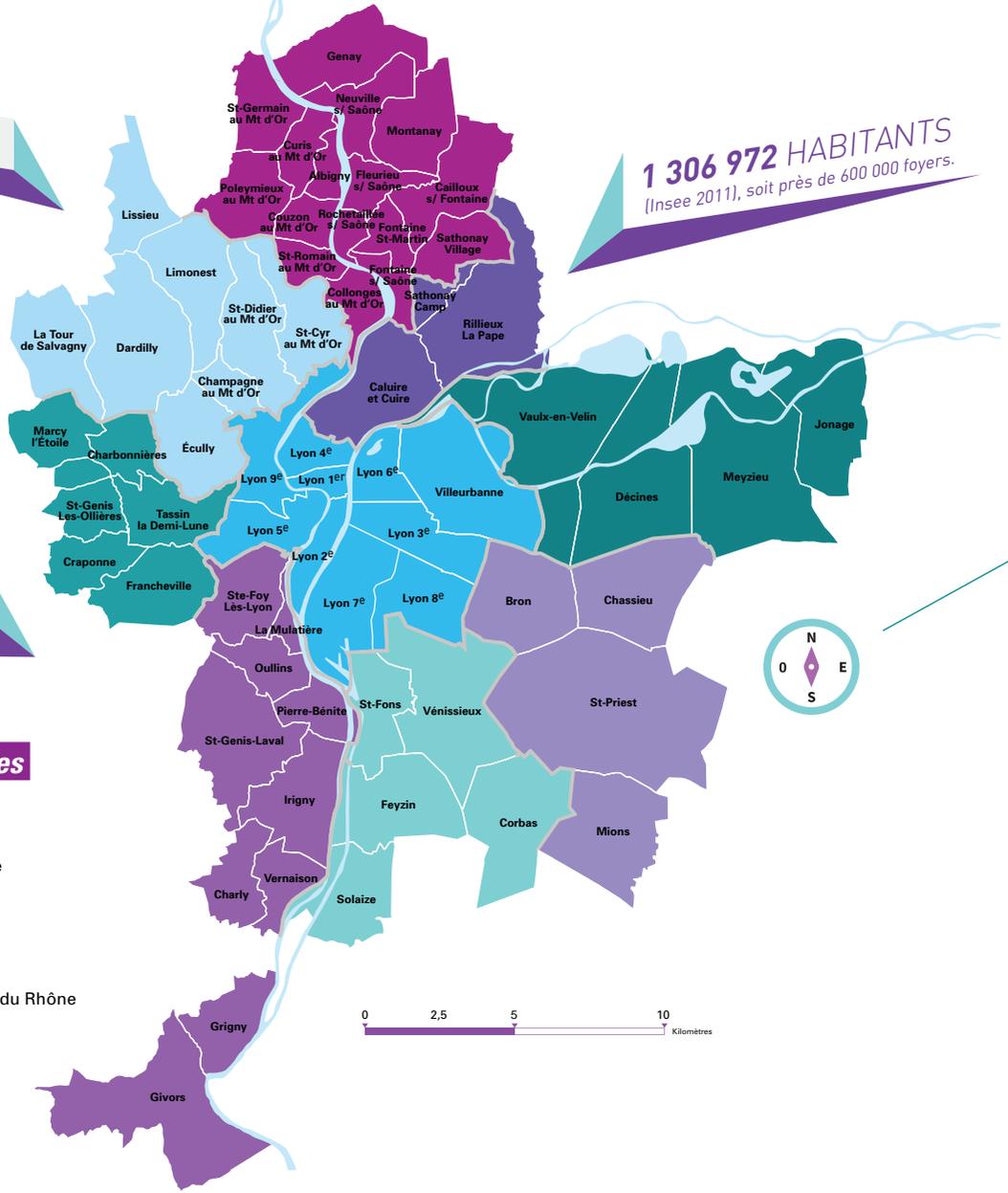
**SUPERFICIE 520 KM<sup>2</sup>**

**1 306 972 HABITANTS**  
(Insee 2011), soit près de 600 000 foyers.

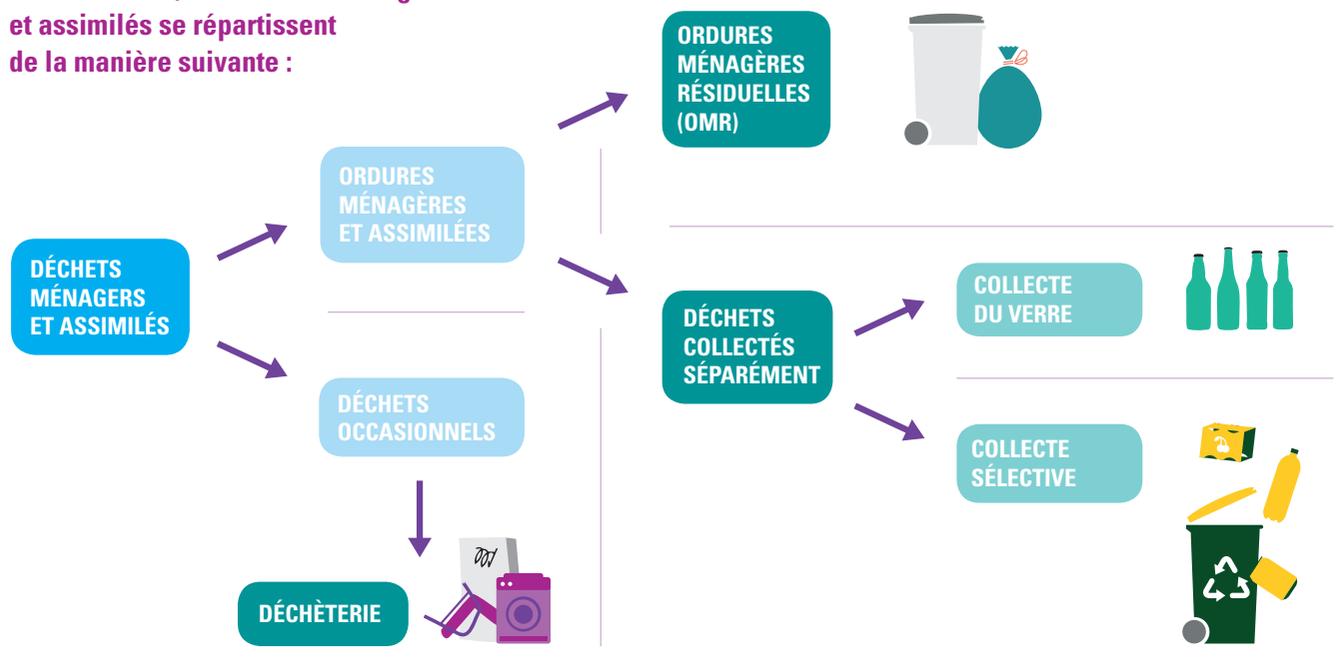
**58 COMMUNES**

**Conférences des Maires**

-  Territoire Portes du Sud
-  Territoire Lyon Villeurbanne
-  Territoire Ouest Nord
-  Territoire Rhône Amont
-  Territoire Porte des Alpes
-  Territoire Lônes et Côteaux du Rhône
-  Territoire Plateau Nord
-  Territoire Val d'Yzeron
-  Territoire Val de Saône



**Concrètement, les déchets ménagers et assimilés se répartissent de la manière suivante :**





LES INDICATEURS TECHNIQUES

**LA RÉDUCTION  
DES DÉCHETS**

Le 22 mars 2010, le conseil communautaire approuvait le plan de réduction des déchets pour le Grand Lyon. Ce plan vise à réduire de 7 % en 5 ans la quantité d'ordures ménagères produite par habitant sur le territoire du Grand Lyon. Le 4 juin 2010, la convention de partenariat avec l'ADEME était signée.

## Le Grand Lyon exemplaire

Afin de sensibiliser chaque agent communautaire de façon ciblée et adaptée, la direction de la propreté a mis en place dès janvier 2011 un groupe de pilotage composé d'un agent de chaque direction du Grand Lyon.

En 2013, ce groupe a poursuivi le travail engagé et a permis la réalisation des actions suivantes :



## UNE COMMUNICATION RÉGULIÈRE POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE D'AGENTS COMMUNAUTAIRES

Tout au long de l'année 2013, les supports de communication interne (journal interne « Côté cour côté jardin » et intranet du Grand Lyon) ont relayé des messages dans l'objectif de poursuivre la sensibilisation du plus grand nombre d'agents à la prévention et d'informer sur les travaux poursuivis par le groupe de pilotage interne. Le principal sujet évoqué a été la « juste et bonne impression » pour une meilleure gestion des impressions.

## LA CAMPAGNE « FAISONS BONNE IMPRESSION »

Dans la continuité de la charte « éco-agent » mise en place en 2012, le Grand Lyon a élaboré une campagne colorée et ludique visant à sensibiliser les agents aux bons gestes à mettre en œuvre lors de l'impression de documents. Cette dernière, au-delà des bons gestes à privilégier, propose des données chiffrées pour alerter sur le coût financier et environnemental lié aux impressions de documents.

## LES « CAFÉS-PRÉVENTION »

Au cours de la semaine de la réduction des déchets qui s'est tenue du 16 au 23 novembre, plus de 600 agents ont participé aux deux cafés-sensibilisation proposés en sortie de cantine et dans le hall du siège du Grand Lyon.

Ces rencontres ont été animées par près de trente agents, représentant toutes les directions du Grand Lyon, décidés à partager leur enthousiasme et leur motivation sur le sujet.

## Le Grand Lyon acteur auprès de la population

### LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF S'EST POURSUIVIE EN 2013 :

→ À travers l'édition d'un guide technique répondant aux questions concrètes que se posent les usagers sur le compostage individuel et partagé, le lombricompostage et le jardinage au naturel. Diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, ce document a été distribué dans toutes les communes du Grand Lyon et est disponible en téléchargement sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com).

→ par l'implication d'un réseau de proximité de 35 personnes (dont 23 en 2013) formées par l'association « les Compostiers ». Il a pour mission de renseigner les habitants sur les techniques de compostage individuel. Ce réseau a vocation à s'agrandir afin de former un maillage sur tout le territoire communautaire.

**18 Communes** participent d'ores et déjà à la promotion du compostage individuel (dont 9 nouvelles en 2013) : Albigny-sur-Saône › Bron › Champagne-au-Mont-d'Or › Charbonnières-les-Bains › Chassieu › Décines › Écully › Feyzin › Grigny › La Mulatière › Meyzieu › Rilleux-La-Pape › Saint-Fons › Saint-Genis-Laval › Saint-Priest › Sathonay-Camp › Tassin-La-Demi-Lune › Vénissieux.



### ZOOM SUR 2 ACTIONS PHARES

Parallèlement, l'opération de compostage domestique a été développée autour de l'habitat collectif : une nécessité sur un territoire composé à 80 % d'habitat vertical. Une démarche spécifique en matière de compostage « partagé » était donc nécessaire. Ainsi, plusieurs actions ont été développées :

- **Mise en place d'un réseau autour du lombricompostage :**
  - 50 nouveaux foyers (portant à 100 le nombre total de ménages) ont été formés au compostage en appartement. Ils ont été gratuitement équipés en lombricomposteurs, ce qui leur permet de diminuer leurs déchets de 38 kg environ par foyer et par an.
- **Mise en place de projets en habitat collectif :**
  - › 9 nouveaux projets collectifs ont été mis en place en 2013, soit 15 au total depuis le début du projet : 6 en copropriétés et 9 à l'échelle de quartiers.
  - › 6 projets de compostage au sein de cantines scolaires ont également été réalisés au printemps 2013.

### STOP-PUB

Une concertation a été menée avec l'ensemble des acteurs concernés (diffuseurs, bailleurs, responsables de syndicats, associations de consommateurs, associations de protection de la nature...), dans une logique gagnant/gagnant afin :

- de réduire la production d'imprimés non adressés (INA\*) en permettant aux annonceurs de n'éditer que les publicités souhaitées par les usagers,
- d'inscrire les citoyens dans une démarche plus globale de réduction des déchets.



## **Le Grand Lyon incitateur sur son territoire**

### **LE CENTRE DE RESSOURCES**

Afin d'apporter son soutien aux communes dans la réalisation d'actions de prévention des déchets, le Grand Lyon a initié un recensement des projets conduits par les communes de son territoire.

#### **Deux objectifs :**

- valoriser ces actions
- élaborer des « fiches méthodes »

Ces dernières laisseront la possibilité aux autres communes, dès 2014, de mettre en place plus aisément leurs propres actions de prévention des déchets.

### **LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS À LA GESTION DE LEURS DÉCHETS**

Le Grand Lyon a poursuivi ses rencontres avec le Conseil Régional et le Conseil Général afin de construire un programme commun d'actions pour réduire les déchets produits par les lycées et collèges du territoire.

Dans le cadre du programme de prévention, le travail collaboratif s'est poursuivi avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lyon.



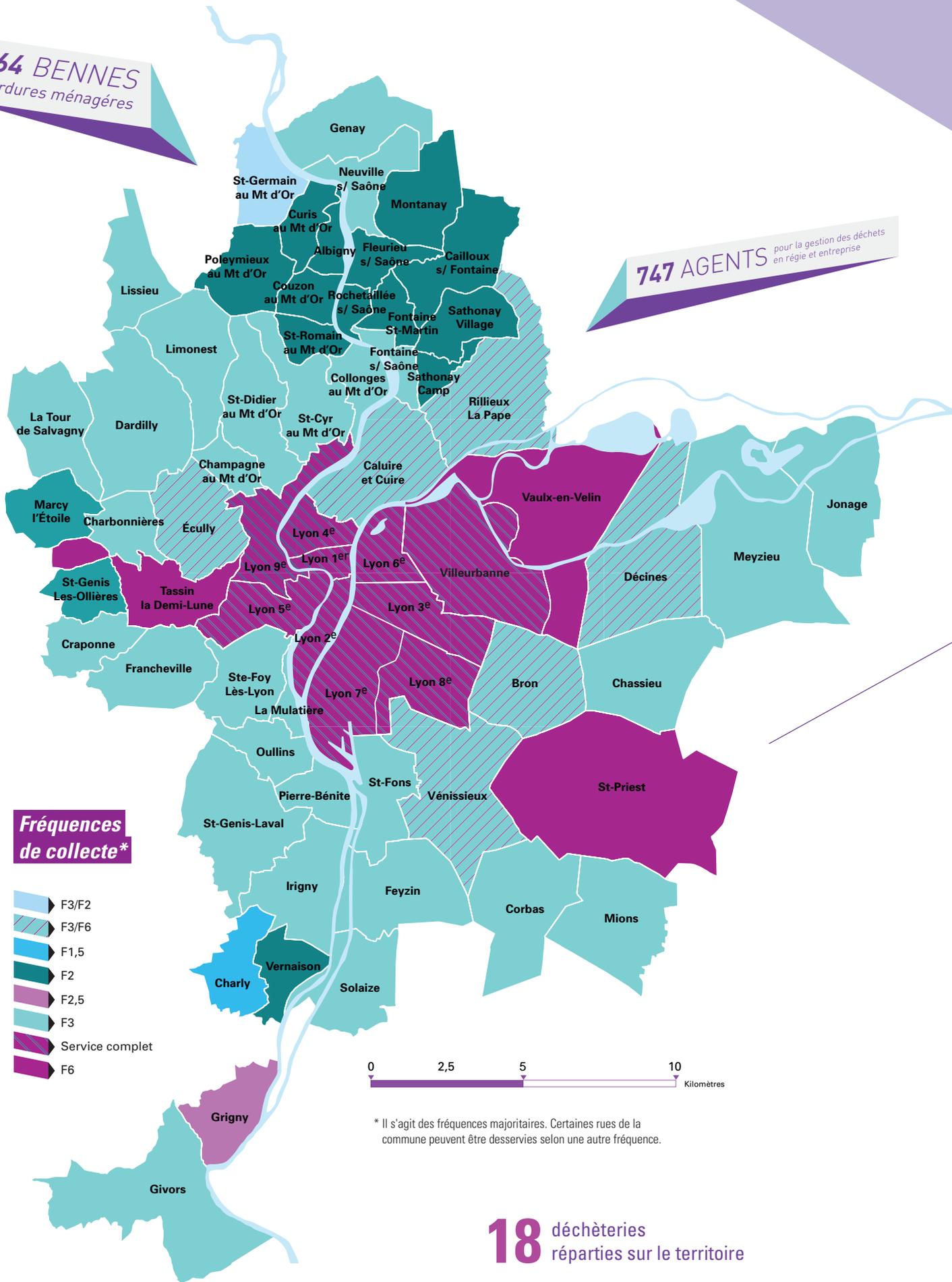


LES INDICATEURS TECHNIQUES  
**LA COLLECTE**

- ▶ 233 603 bacs gris collectés
- ▶ 179 486 bacs verts collectés
- ▶ 2 231 silos à verre appartenant au Grand Lyon, soit 1 silo pour 586 habitants

**164 BENNES**  
à ordures ménagères

**747 AGENTS** pour la gestion des déchets  
en régie et entreprise



**Fréquences de collecte\***

- F3/F2
- F3/F6
- F1,5
- F2
- F2,5
- F3
- Service complet
- F6

0 2,5 5 10 Kilomètres

\* Il s'agit des fréquences majoritaires. Certaines rues de la commune peuvent être desservies selon une autre fréquence.

**18** déchèteries réparties sur le territoire



# LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

## Les différents types de collecte

Au sein de la Communauté urbaine de Lyon, les déchets ménagers et assimilés sont collectés de deux façons :

### ► En porte-à-porte

→ La Communauté urbaine de Lyon présente la spécificité d'offrir deux types de services en porte-à-porte :

- › La collecte « en service normal » où le personnel chargé de la collecte assure le seul vidage des bacs
- › la collecte « en service complet » où les bacs sont sortis, vidés et rentrés par le personnel (uniquement sur Lyon et Villeurbanne).

La collecte a lieu entre 6h et 13h.

→ La collecte du bac gris est réalisée une à cinq fois par semaine en fonction de la densité de l'habitat (voir fréquences de collecte en pages suivantes). Ces poubelles sont achetées ou louées par les usagers.

→ La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers est effectuée de 0,5 à 2 fois par semaine, en fonction de la densité de l'habitat. La collecte s'effectue à l'aide de bacs verts à couvercle jaune (en cours de généralisation) mis à disposition par le Grand Lyon.



### ► En apport volontaire

1/ La collecte s'effectue en apport volontaire, dans des silos aériens ou enterrés pour la dépose des déchets suivants :

→ **Les ordures ménagères résiduelles\*** : 105 silos enterrés, répartis sur certains sites de Couzon-au-Mont-d'Or › Caluire et Cuire › Lyon 5<sup>e</sup> › Lyon 8<sup>e</sup> › Lyon 9<sup>e</sup> › Neuville-sur-Saône › Rillieux-la-Pape et Vénissieux. En 2013, 26 nouveaux silos ont été implantés.

→ **Les emballages ménagers et les papiers**, par le biais de 79 silos enterrés. Sur des zones d'habitat dense de Rillieux-la-Pape, Saint-Fons et Vénissieux, 8 silos de surface sont en activité.

→ **Le verre** dans les 2231 silos répartis en 2152 silos de surface et les 79 silos enterrés disposés sur la voie publique. Cela représente une moyenne de 1 silo pour 586 habitants.

2/ La collecte en apport volontaire se fait également à travers un réseau de 18 déchèteries réparties sur tout le territoire.

3/ La collecte en apport volontaire événementielle : collecte de sapins en début d'année et collecte de papiers au profit du Téléthon en décembre.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2007 ET 2013

COLLECTE	2007	2011	2012	2013	Évolution 2012-2013
POPULATION DE RÉFÉRENCE	1 193 830	1 281 971	1 293 164	1 306 972	1,07 %
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	339 153	315 830	313 637	305 480	-2,60 %
SÉLECTIVE (+ Téléthon)	58 241	64 303	60 389	62 832	4,05 %
VERRE	21 504	24 963	25 053	26 200	4,58 %
<i>Sous total ordures ménagères et assimilées</i>	<i>418 898</i>	<i>405 096</i>	<i>399 078</i>	<i>394 512</i>	<i>-1,14 %</i>
DÉCHÈTERIES (+ sapins)	115 186	131 682	130 805	127 464	-2,55 %
<b>TOTAL déchets ménagers assimilés</b>	<b>534 084</b>	<b>536 778</b>	<b>529 883</b>	<b>521 976</b>	<b>-1,49 %</b>

## Évolution

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive et malgré une augmentation régulière de la population, la quantité de déchets collectés est en baisse. On note - 7908 tonnes au total, réparties ainsi :

**- 8 157 tonnes**

→ ordures ménagères résiduelles



**- 3 341 tonnes**

→ déchets de déchèteries



**+ 2 443 tonnes**

→ collecte sélective



**+ 1 147 tonnes**

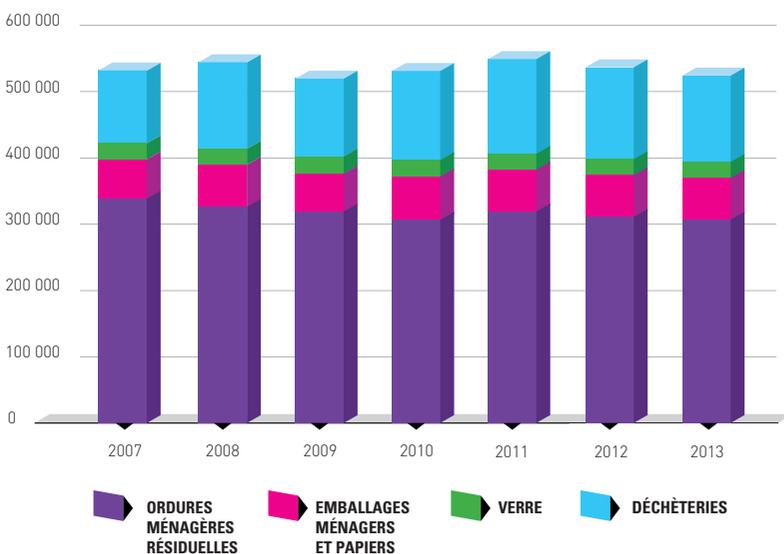
→ verre



Il est à noter cette année l'augmentation importante de la collecte sélective et du verre. Mis en perspective avec la baisse conséquente d'OMR, les chiffres traduisent un changement de comportement des usagers dû aux actions de prévention locales et nationales. Néanmoins, l'année 2012 ayant été marquée par une baisse exceptionnelle sur la collecte sélective, la tendance sera à confirmer en 2014.

Pour les apports en déchèterie, si l'on exclut les déchets verts dont les quantités fluctuent en fonction des conditions météorologiques, les quantités baissent sensiblement.

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



La quantité de déchets ménagers et assimilés diminue régulièrement depuis 2011. Entre 2012 et 2013, elle a baissé de 1,49 % et représente 399,4 kg par habitant.



# LES FRÉQUENCES ET JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

Le tableau ci-après répertorie, pour chaque commune, la fréquence de collecte et le nombre d'habitants.

COMMUNES	FRÉQUENCES DE COLLECTE	NOMBRE D'HABITANTS	JOUR(S) DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	JOUR(S) DE COLLECTE SÉLECTIVE
ALBIGNY-SUR-SAÔNE	F2 (1+1)	2 755	mardi	jeudi
BRON	F3 (2+1)* F6 (5+1)	38 881	lundi et vendredi ou mardi et samedi ou tous les jours sauf dimanche et jour de tri	mercredi ou jeudi
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	F2 (1+1)	2 494	lundi	jeudi
CALUIRE-ET-CUIRE	F6 (5+1)* F3 (2+1)	41 357	mardi et samedi ou tous les jours sauf jeudi et dimanche	jeudi
CHAMPAGNE-AU-MONT D'OR	F3 (2+1)**	5 165	mardi et vendredi	mercredi
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS	F3 (2+1)	4 782	mardi et vendredi	jeudi
CHARLY	F1.5 (1+0,5)	4 481	mercredi	lundi semaines impaires
CHASSIEU	F3 (2+1)	9 735	lundi et vendredi, mardi et vendredi ou mardi et samedi	mercredi ou jeudi
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)	3 802	lundi et vendredi	mercredi
CORBAS	F3 (2+1)	10 621	mardi et samedi	jeudi
COUZON-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	2 551	mardi	jeudi
CRAPONNE	F3 (2+1)	9 865	mardi et vendredi	mercredi
CURIS-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1 119	mardi	vendredi
DARDILLY	F3 (2+1)	8 450	lundi et jeudi	mercredi
DÉCINES	F3 (2+1)* F6 (5+1)	25 794	lundi et vendredi ou mardi et samedi ou tous les jours sauf dimanche et jour de tri	mercredi ou jeudi
ÉCULLY	F3 (2+1)* F6 (5+1)	17 854	lundi et vendredi ou tous les jours sauf dimanche et mercredi	mercredi
FEYZIN	F3 (2+1)	9 333	mardi et samedi	jeudi
FLEURIEU-SUR-SAÔNE	F2 (1+1)	1 363	mardi	jeudi
FONTAINES-SAINT-MARTIN	F2 (1+1)	2 994	mardi	jeudi
FONTAINES-SUR-SAÔNE	F3 (2+1)	6 294	lundi et vendredi	mercredi
FRANCHEVILLE	F3 (2+1)**	12 980	lundi et vendredi	mercredi
GENAY	F3 (2+1)	5 115	mardi et vendredi	jeudi
GIVORS	F3 (2+1)	19 718	mardi et vendredi	jeudi
GRIGNY	F2,5 (2+0,5)	9 094	lundi et vendredi	mercredi semaines paires
IRIGNY	F3 (2+1)	8 266	lundi et jeudi	mercredi
JONAGE	F3 (2+1)	5 765	lundi et vendredi, mardi et vendredi ou mardi et samedi	mercredi ou jeudi
LA MULATIÈRE	F3 (2+1)	6 556	mardi et samedi	jeudi
LA TOUR-DE-SALVAGNY	F3 (2+1)	3 779	mardi et samedi	jeudi
LIMONEST	F3 (2+1)	3 312	mardi et vendredi	mercredi
LISSIEU	F3 (2+1)	3 049	mardi et samedi	jeudi
LYON 1 <sup>er</sup>	F6 (4+2)	28 932	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 2 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	30 575	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 3 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	97 662	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi



LYON 4 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	35654	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 5 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	46698	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 6 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	48794	lundi, mercredi, vendredi et samedi	mardi et vendredi
LYON 7 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	73713	lundi, mercredi, vendredi et samedi	mardi et vendredi
LYON 8 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	80809	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
LYON 9 <sup>e</sup>	F6 (4+2)	48431	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
MARCY-L'ÉTOILE	F2 (1+1)	3534	lundi	jeudi
MEYZIEU	F3 (2+1)	31090	lundi et jeudi, lundi et vendredi ou mardi et vendredi	mercredi ou jeudi
MIONS	F3 (2+1)	11943	lundi et jeudi	mardi
MONTANAY	F2 (1+1)	2801	mercredi	jeudi
NEUVILLE-SUR-SAÔNE	F3 (2+1)	7232	lundi et vendredi	samedi
OULLINS	F3 (2+1)	25257	mardi et samedi	jeudi
PIERRE-BÉNITE	F3 (2+1)	10011	mardi et samedi	jeudi
POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1290	mardi	vendredi
RILLIEUX-LA-PAPE	F3 (2+1)* F6 (5+1)	29966	lundi et vendredi ou tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE	F2 (1+1)	1535	mardi	jeudi
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)**	5534	lundi et vendredi	mercredi
SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	F3 (2+1)**	6411	mardi et samedi	jeudi
SAINT-FONS	F3 (2+1)	17032	lundi et vendredi	mercredi
SAINT-GENIS-LAVAL	F3 (2+1)	20673	mardi et vendredi	jeudi
SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES	F2 (1+1)	4602	lundi	mercredi
SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)* F3 (2+1)	2761	lundi ou lundi et vendredi	mercredi
SAINT-PRIEST	F6 (5+1)	42535	tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR	F2 (1+1)	1056	mardi	jeudi
SAINTE-FOY-LES-LYON	F3 (2+1)**	21585	lundi et vendredi	mercredi
SATHONAY-CAMP	F2 (1+1)	4241	mardi	jeudi
SATHONAY-VILLAGE	F2 (1+1)	2208	mardi	jeudi
SOLAIZE	F3 (2+1)	2799	lundi et vendredi	mercredi
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	F6 (4+2)	19868	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
VAULX-EN-VELIN	F6 (5+1)	42726	tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
VENISSIEUX	F6 (5+1)* F3 (2+1)	60159	lundi et vendredi tous les jours sauf mercredi et dimanche	mercredi
VERNAISON	F2 (1+1)	4497	lundi	mercredi
VILLEURBANNE	F6 (4+2)	145034	lundi, mercredi, jeudi et samedi	mardi et vendredi
<b>TOTAL</b>		<b>1 306 972 hab.</b>		

Fréquences hebdomadaires de collecte : fréquence de collecte bac gris + fréquence de collecte bac de tri. Exemple : 5 + 1 = 6 jours de collecte par semaine (5 d'ordures ménagères + 1 de collecte sélective).

\* fréquence majoritaire \*\* fréquence majoritaire, certaines rues de la commune sont desservies en fréquence F6 (collecte des ordures ménagères tous les jours sauf le dimanche et le(s) jour(s) de collecte sélective.)

## LES COLLECTES SPÉCIFIQUES : BACS VERTS ET SILOS À VERRE



En 2012, la quantité de déchets de collecte sélective avait fortement baissé en raison notamment des perturbations liées aux mouvements sociaux.

En 2013, le tonnage est reparti à la hausse (+4,05 %). Toutefois, ce point positif est à nuancer avec une hausse du taux de refus de tri de +1,6 points.

Cette donnée peut en partie s'expliquer par des exigences de qualité de plus en plus élevées chez les recycleurs.

**La progression des tonnages du verre est de plus de 1 000 tonnes, un résultat tout à fait remarquable au regard des années précédentes.**

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ ET QUALITÉ DES DÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT DEPUIS 2007 (quantités collectées en tonnes)

	2007	2011	2012	2013	Évolution 2012-2013
COLLECTE SÉLECTIVE tonnages en entrée des centres de tri	58 241	64 303	60 389	62 832	4,05 %
TONNAGES RECYCLÉS	41 014	47 598	43 030	44 092	2,47 %
TAUX DE REFUS	29,6 %	24,0 %	25,9 %	27,5 %	6,18 %
COLLECTE VERRE	21 504	24 963	25 053	26 200	4,58 %
<b>TOTAL</b>	<b>79 745</b>	<b>89 266</b>	<b>85 442</b>	<b>89 032</b>	<b>4,20 %</b>
<i>Refus de tri</i>	<i>16 974</i>	<i>15 618</i>	<i>15 392</i>	<i>16 906</i>	<i>9,84 %</i>

### Les principales actions menées

#### MISE EN PLACE DE BACS OPERCULÉS

Débutée en 2009, la mise en place de bacs operculés est une solution technique visant à diminuer les erreurs de tri : la taille de l'opercule empêche la dépose de sacs d'ordures ménagères dans le bac de tri et oblige les usagers à mieux respecter les consignes. De plus, les usagers-trieurs sont assurés que leur tri n'est pas souillé par des erreurs.

→ **Une première phase d'étude sur le terrain** (états des lieux et contrôles de la qualité du tri) permet de cibler les adresses où le tri est jugé le plus mauvais.

→ **La deuxième phase consiste en la mise en place des bacs à ouverture réduite.** Elle est couplée d'une campagne de sensibilisation des habitants mais aussi des bailleurs et des gardiens, sans qui l'adhésion des résidents serait plus difficile.

Après plusieurs années de mise en place, ces opérations se poursuivent aujourd'hui ponctuellement sur tout le territoire : lors de l'aménagement de nouvelles résidences ou en cas de demandes spécifiques.

#### CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU TRI

Sur le terrain, les équipes de la direction de la propreté effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives : mise en œuvre de bacs operculés, actions de communication, (sensibilisation en porte à porte, distribution de flyers...) ou à des retours auprès de la population lorsque la qualité s'est améliorée. En 2013, des actions de ce type ont été menées à Mions › Oullins › Saint-Fons › Saint-Priest et Vaulx-en-Velin.

#### REFUS DE BACS VERTS

Cette action est basée sur des suivis de collecte permettant un repérage des adresses où la qualité du tri est jugée mauvaise. Les bacs de tri concernés sont refusés à la collecte et les foyers sont sensibilisés aux consignes de tri durant plusieurs semaines.

##### → L'action se déroule en 2 temps :

- › les bacs sont refusés le matin,
- › la sensibilisation est faite l'après-midi, de 13 heures à 19 h 30 : en l'absence des habitants, les messagers du tri laissent un courrier indiquant les bonnes consignes et un numéro de contact.

Le but est de donner aux usagers-trieurs les consignes de tri essentielles, dans un objectif pédagogique.

En 2013, Bron › Caluire-et-Cuire › Décines › Genay › Jonage, Lissieu › Lyon 4<sup>e</sup> › Meyzieu › Rillieux-la-Pape › Saint-Cyr-au-Mont-D'Or › Saint-Priest et Saint-Romain-au-Mont-d'Or ont été concernés.





## Les actions de sensibilisation à la collecte sélective

Toutes les actions ci-dessous sont menées sur une partie ou l'ensemble des communes mentionnées, à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou parfois même d'immeubles.



### 1 Animations de quartier et sensibilisation des habitants (pieds d'immeuble, porte-à-porte, sensibilisation des commerçants, maisons pour personnes âgées) : 2 500 personnes

Les animations en pieds d'immeuble et le porte-à-porte permettent de toucher un large public. Ils ont concerné en 2013 les communes de Bron > Caluire-et-Cuire > Décines > Feyzin > Lyon 6<sup>e</sup> > Lyon 8<sup>e</sup> > Lyon 9<sup>e</sup> > Meyzieu > Oullins > Saint-Priest > Vaulx-en-Verin et Vénissieux.

### 2 Formations de relais de proximité : 687 personnes

Elles concernent des publics variés (gardiens d'immeubles, agents de mairies, personnel hospitalier, animateurs, agents d'entretiens...), et plus généralement toute personne susceptible d'être ensuite un relais pour délivrer les consignes de tri.

**Communes concernées en 2013 :** Bron > Caluire-et-Cuire > Corbas > Dardilly > Décines > Grigny > Lyon > Pierre-Bénite > Saint-Fons > Saint-Genis-Laval > Sainte-Foy-lès-Lyon > Vénissieux et Villeurbanne.

### 3 Sensibilisation du jeune public (écoles primaires, collèges, universités...) : 1 266 personnes

Parce qu'ils sont les trieurs de demain et de très bon relais, les enfants sont une cible privilégiée des enseignements au tri. Ils le sont de deux façons : lors d'animations organisées par le Grand Lyon (336 enfants) ou par les associations conventionnées (930 enfants).

### 4 Visites des deux centres de tri et de l'unité de traitement et de valorisation énergétique : 578 groupes, 13 130 personnes dont 9 009 enfants

Les visites en centre de tri constituent une méthode originale et riche d'enseignements pour mieux comprendre les consignes de tri et la gestion des déchets.

### 5 Sensibilisation sur des marchés : 710 personnes

Le marché est un espace propice à la diffusion de l'information sur les consignes de tri. Les animations ont concerné en 2013 les marchés de Bron > Caluire-et-Cuire > Écully > Givors > Rillieux-la-Pape > la Tour-de-Salvagny et Villeurbanne.

### 6 Sensibilisation lors de manifestations : 935 personnes

Les événements grand public sont une belle opportunité pour sensibiliser les grands lyonnais. Quand le sujet s'y prête, les équipes de la direction de la propreté interviennent pour informer sur les consignes de tri. Elles l'ont fait en 2013 lors des manifestations suivantes :

- **Faites de la Propreté :** Bron > Décines > La Mulatière > Saint-Priest et Vaulx-en-Verin.
- **Accueil nouveaux arrivants :** Bron > Décines et Villeurbanne.
- **Journée écocitoyenne :** Lyon 2<sup>e</sup>
- **Festival d'art et d'air :** Lyon 9<sup>e</sup>
- **Forum développement durable :** Albigny-sur-Saône





## ► **Changement des bacs**

Quand le Grand Lyon a mis en place la collecte sélective, le code couleur national (jaune pour les emballages) n'existait pas. Dans un souci d'harmonisation et de meilleure visibilité, l'ensemble des couvercles des bacs de tri va progressivement passer au jaune, d'ici 2016. En 2013, les communes suivantes ont été concernées : Lyon 4<sup>e</sup> › Lyon 9<sup>e</sup> › Meyzieu › Rillieux-la Pape et la Tour-de-Salvagny.

Dans le cadre de ces opérations dites « opérations collectives », tous les contenants de 120 et 140 litres ont été remplacés par des bacs plus grands, de 180 litres et les couvercles verts remplacés par des couvercles jaunes sur les autres types de bacs.



# › 13 297

retraits de bacs de 120 et 140 litres et livraisons de bacs de 180 litres.

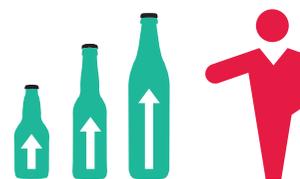
# › 16 756

bacs concernés en 2013

# › 3 459

changements de couvercles

## **Optimisation du verre**



**En 2013, des diagnostics ont été réalisés dans 16 communes, afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements :**  
 Craponne › Charbonnières-les-Bains › Charly › Corbas › Francheville › Grigny › Irigny › Lyon 3<sup>e</sup> › Lyon 8<sup>e</sup> › Neuville-sur-Saône › Pierre-Bénite › Rillieux-la-Pape › Saint-Genis-Laval › Vaulx-en-Velin › Vernaison et Villeurbanne.

Ces états des lieux (repérage, typologie et état global du silo) ont été présentés en mairies pour la majorité d'entre eux et de nouveaux emplacements ou des déplacements de silos ont été proposés.

Le tissu urbain dense et les contraintes d'implantation ne facilitent pas toujours la création de ces nouveaux sites.

## **Les Trophées du verre**



Afin de dynamiser la collecte du verre, Le Grand Lyon a lancé en 2013 **les Trophées du Verre**. La première édition porte sur les tonnages de verre triés en 2013. Il s'agit de récompenser, chaque année, la commune du Grand Lyon qui enregistrera la meilleure progression de recyclage du verre.



**32 communes ont ainsi choisi de s'engager dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre, en participant :** Bron › Caluire-et-Cuire › Champagne-au-Mont-D'Or › Charbonnières-les-Bains › Charly › Collonges-au-Mont-D'Or › Corbas › Curis-au-Mont-D'Or › Décines › Francheville › Givors › Grigny › Irigny › Lissieu › Lyon 3<sup>e</sup> › Lyon 6<sup>e</sup> › Lyon 8<sup>e</sup> › Meyzieu › Mions › Montanay › Neuville-sur-Saône › Pierre-Bénite › Rillieux-la-Pape › Saint-Didier-au-Mont-d'Or › Saint-Genis-Laval › Saint-Germain-au-Mont-D'or › Saint-Priest › Sainte-Foy-lès-Lyon › Sathonay-Camp › Vernaison › Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

**Ce travail de concertation avec les mairies a déjà permis la mise en place de 45 nouveaux silos.**

► **Quantité et qualité de la collecte sélective par conférence des maires**

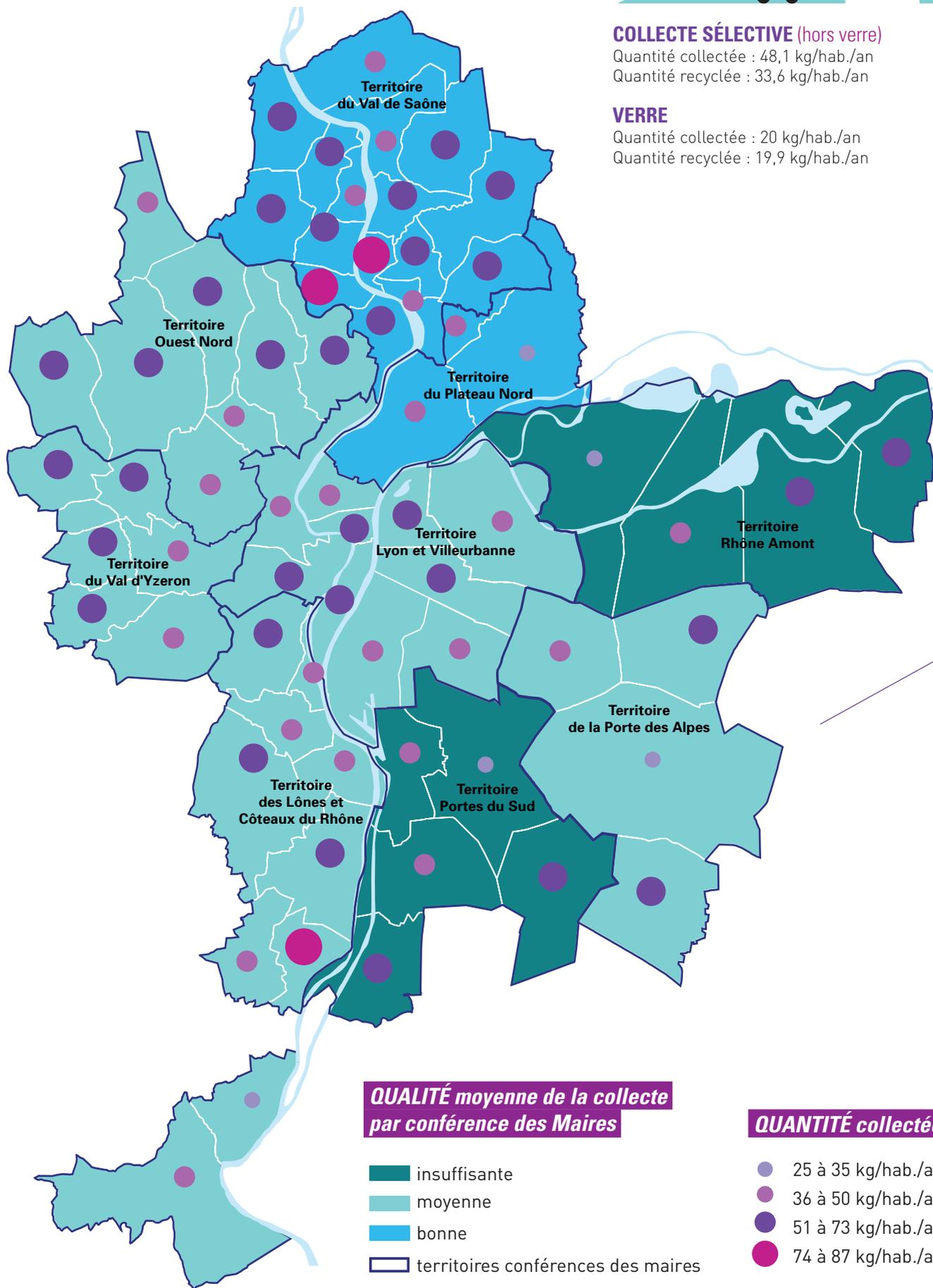


**COLLECTE SÉLECTIVE (hors verre)**

Quantité collectée : 48,1 kg/hab./an  
Quantité recyclée : 33,6 kg/hab./an

**VERRE**

Quantité collectée : 20 kg/hab./an  
Quantité recyclée : 19,9 kg/hab./an



## LES DÉCHÈTERIES



**Le réseau de déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon compte 18 sites fin 2013.**

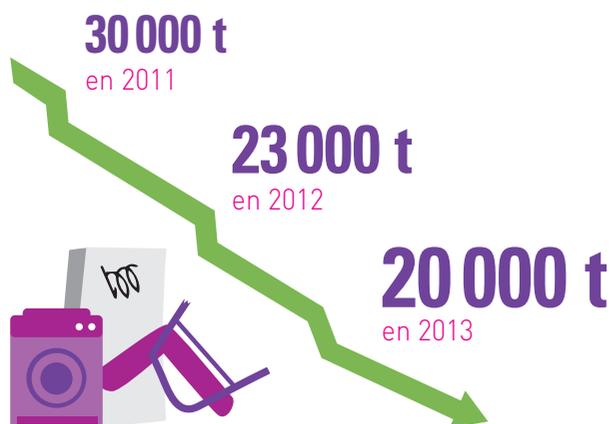
**Il permet au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs, en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages. Les accès des professionnels sont limités et payants.**

### **Priorité à l'accueil et aux conseils pour bien trier**

La collecte de déchets dans le réseau des déchèteries permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers de la valorisation matière (recyclage, valorisation organique...). La déchèterie constitue donc l'un des outils les plus efficaces pour satisfaire l'objectif du Grenelle de 45 % des déchets orientés vers le recyclage matière et organique en 2015.

En 2013, la démarche d'accompagnement des usagers par les agents d'accueil des déchèteries a été poursuivie. Elle a pour but d'améliorer le geste de tri en déchèterie pour limiter au maximum les déchets jetés en « encombrants » et donc non recyclés.

**Alors que le tonnage global collecté en déchèterie est à peu près stable depuis deux ans, le tonnage des déchets d'encombrants a fortement diminué :**



Dans le même objectif de réduction des tonnages d'encombrants, la collecte séparée des fenêtres à des fins de recyclage (à la fois des châssis bois, PVC, aluminium et vitrage) a été mise en œuvre : 20 tonnes ont ainsi pu être collectées à la déchèterie de Genas.

La baisse du tonnage enfoui pourra encore se poursuivre dans les années à venir en expérimentant et en développant de nouvelles collectes séparées (ex : plastiques, textiles, meubles). En plus du dispositif de tri à la source en déchèterie, d'autres étapes de pré-traitement devront être envisagées pour les déchets composites. Par exemple, la valorisation des matelas nécessite un démantèlement pour séparer les différents matériaux recyclables.

### **Déchèteries et solidarité**

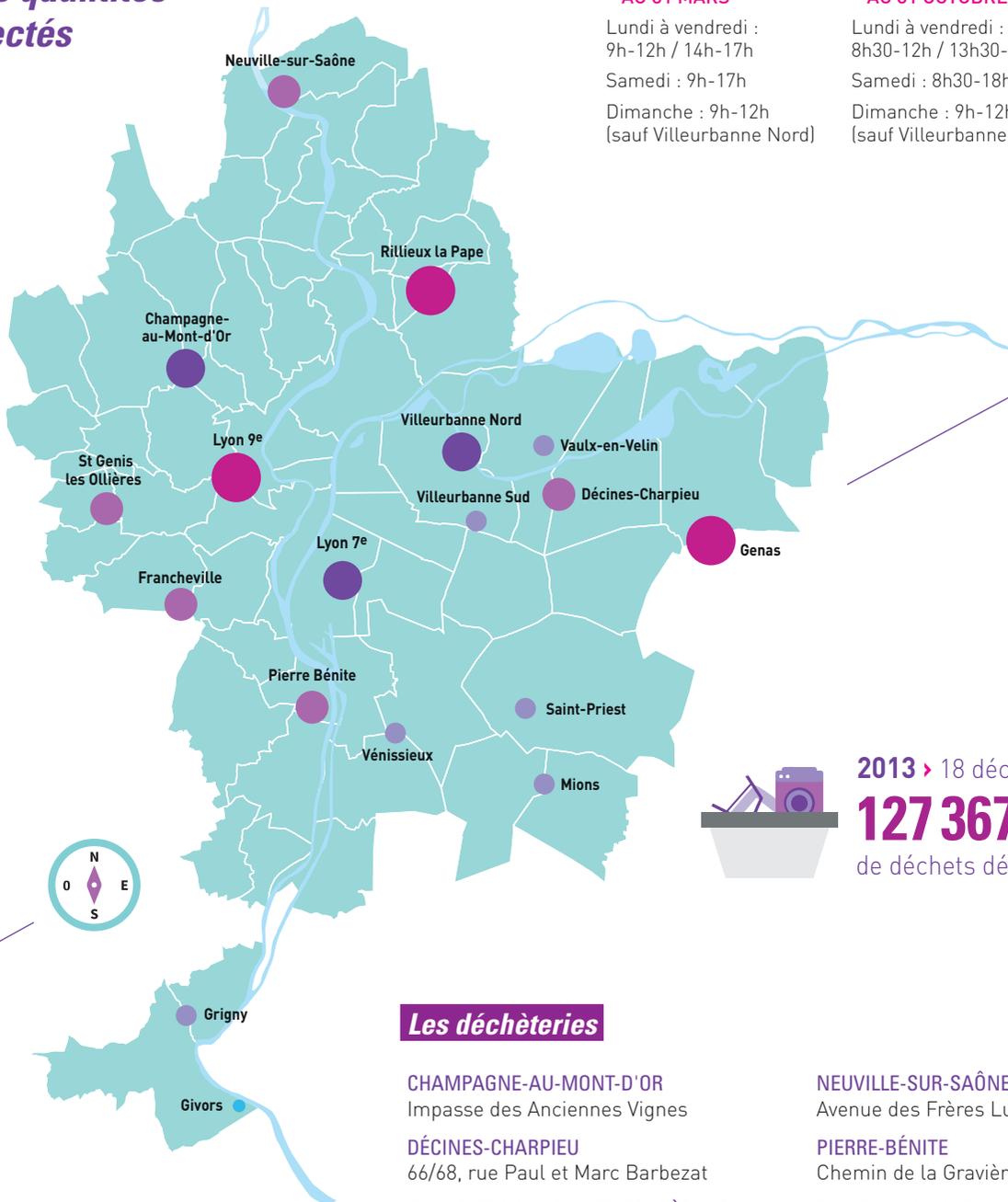
**Le réseau des trois recycleries\*** (au sein des déchèteries de Champagne-au-Mont-d'Or, Villeurbanne Sud et Francheville/Sainte-Foy-lès-Lyon) permet aux usagers de favoriser la réutilisation d'objets au lieu de les jeter. Ces recycleries sont gérées par des associations caritatives.

### **Vandalisme**

Les déchèteries subissent toujours du vol et du vandalisme en dehors des heures d'ouverture. Les conteneurs d'écrans (TV, informatique...) ont été sécurisés par un système de verrouillage conçu, réalisé et installé par les équipes de maintenance du Grand Lyon. La collecte quotidienne des métaux et DEEE (appareils électriques) sur quelques sites (Lyon 9<sup>e</sup>, Pierre-Bénite) a également permis de réduire fortement ces délits. Enfin, le gardiennage physique a démarré en novembre.



## ► Les déchèteries du Grand Lyon et les quantités collectées



### Tonnages collectés dans les déchèteries

- de 1 788 à 3 188 tonnes
- de 3 189 à 6 625 tonnes
- de 6 626 à 7 952 tonnes
- de 7 953 à 10 017 tonnes
- de 10 018 à 10 848 tonnes

### Horaires d'ouverture

► DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE  
AU 31 MARS

Lundi à vendredi :  
9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-17h

Dimanche : 9h-12h  
(sauf Villeurbanne Nord)

► DU 1<sup>er</sup> AVRIL  
AU 31 OCTOBRE

Lundi à vendredi :  
8h30-12h / 13h30-18h

Samedi : 8h30-18h30

Dimanche : 9h-12h  
(sauf Villeurbanne Nord)



2013 ► 18 déchèteries  
**127 367** tonnes  
de déchets déposés

### Les déchèteries

**CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR**  
Impasse des Anciennes Vignes

**DÉCINES-CHARPIEU**  
66/68, rue Paul et Marc Barbezat

**FRANCHEVILLE / SAINTE-FOY-LÈS-LYON**  
29, route de la gare

**GENAS**  
Rue de l'Égalité

**GIVORS**  
Z.I. de Bans

**GRIGNY**  
Lieu dit St-Abdon

**LYON 7<sup>e</sup>**  
12, boulevard de l'Artillerie

**LYON 9<sup>e</sup>**  
82, avenue Sidoine Apollinaire

**MIONS / CORBAS**  
Boulevard des Nations

**NEUVILLE-SUR-SAÔNE**  
Avenue des Frères Lumière

**PIERRE-BÉNITE**  
Chemin de la Gravière

**RILLIEUX-LA-PAPE**  
Route de Fontaines

**SAINTE-GENIS-LES-OLLIÈRES**  
2, avenue Louis Pradel

**SAINT-PRIEST**  
Rue du Mâconnais

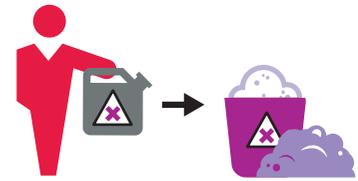
**VAUX-EN-VELIN**  
15, rue Mendès-France

**VÉNISSIEUX**  
Rue Jean Moulin

**VILLEURBANNE NORD**  
Rue Alfred Brinon

**VILLEURBANNE SUD**  
100-110, avenue Paul Krüger

# LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)



La collecte des déchets dangereux des ménages (DDM) est stable en 2013. Le TOP 3 des DDM est :

- 1/ peintures, enduits et vernis pour 65 % des apports (948,15 tonnes)
- 2/ batteries pour 8,9 % des apports (128,64 tonnes)
- 3/ huiles minérales pour 8,8 % des apports (127,84 tonnes)

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DDM DE 2009 À 2013 (quantités collectées en tonnes)

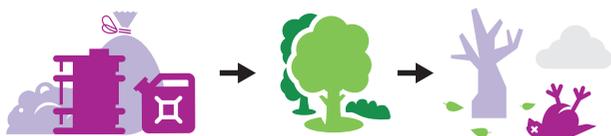
	2007	2011	2012	2013	ÉVOLUTION 2012-2013
Collecte des DDM en déchèteries	893	1 261	1 438	1 455	+ 1,2 %

Depuis 2 ans, de nouvelles filières sont mises en place, notamment :

Le dispositif de collecte séparée des huiles de friture (huiles alimentaires usagées) a été généralisé sur l'ensemble des déchèteries. La collecte a atteint 18,66 tonnes (en augmentation de 18 %). Ceci représente également un impact positif pour les réseaux d'assainissement, pour lesquels ces déchets sont des éléments indésirables.

Les déchets contenant de l'amiante lié\* sont désormais directement apportés en filière agréée, après accord préalable du Grand Lyon et non en déchèterie. En 2013, 16,06 tonnes de déchets en amiante lié ont été prises en charge : le traitement consiste en un enfouissement en centre de stockage.

Tous les déchets dangereux collectés en déchèterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement (pollutions du sol, de l'air, de l'eau). Il existe deux voies de traitement : le recyclage matière (c'est le cas par exemple pour les piles, batteries et huiles de vidange) ou la valorisation énergétique (peintures, solvants...) dans des incinérateurs dotés de systèmes de traitement de fumées adaptés.



### IMPORTANT

Les déchets abandonnés dans la nature, vidés dans les égouts ou brûlés à l'air libre nuisent gravement à l'environnement et à la santé.

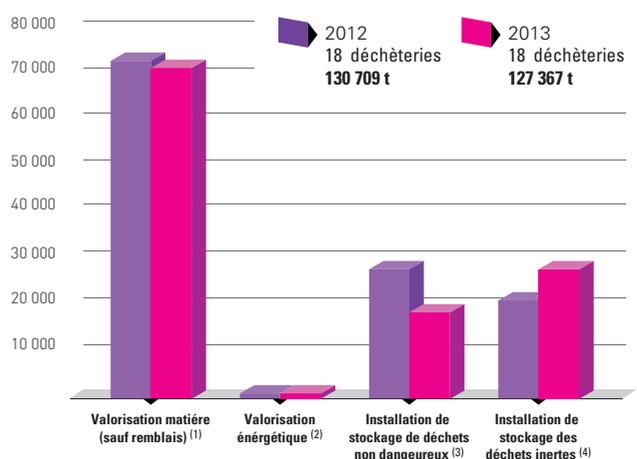
## TYPES DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ET ÉVOLUTION 2012-2013 (données en tonnes)

TYPE DE DÉCHETS	2012	2013	PART 2013	Évolution 2012-2013
CARTONS PAPIERS	7903	7913	6 %	0,13 %
MÉTAUX EN MÉLANGE	6734	6385	5 %	-5,18 %
BOIS	21 229	21 556	17 %	1,54 %
PLÂTRE	2798	3348	3 %	19,66 %
DEEE	5571	5557	4 %	-0,25 %
FENÊTRES	0	20	0,02 %	-
TEXTILES	9	16	0,01 %	77,78 %
DÉCHETS VERTS	32 121	30 395	24 %	-5,37 %
DDM	1438	1455	1 %	1,18 %
GRAVATS	29 784	30 720	24 %	3,14 %
ENCOMBRANTS NON VALORISÉS	23 122	20 002	16 %	-13,49 %
<b>TOTAL</b>	<b>130 709</b>	<b>127 367</b>	<b>100 %</b>	<b>- 2,56 %</b>

En 2013, le nombre de personnes venues est de 1 926 524 dans toutes les déchèteries du Grand Lyon : la fréquentation est presque constante depuis 2011. La quantité de déchets déposés en déchèterie diminue sensiblement (- 3342 t.) Cette baisse est une bonne nouvelle car elle concerne principalement des encombrants (- 3 120 t.) qui sont en grande majorité non recyclés. Les tonnages recyclés continuent à augmenter.

La fréquentation des déchèteries a doublé en 10 ans, tandis que les tonnages ont augmenté de moitié.

## DEVENIR DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE : répartition entre la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'enfouissement (en tonnes)



1/ cartons, papiers, métaux en mélange, bois, plâtre, huile de vidange (DDM), batteries (DDM), piles (DDM), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), textiles, fenêtres, déchets verts. 2/ autres déchets dangereux des ménages. 3/ encombrants non valorisés. 4/ gravats (certains seront utilisés comme remblais)

## LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

**Le Grand Lyon est compétent dans la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (règlement de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés, adopté par le Conseil Communautaire le 12 novembre 2007).**

Le terme « assimilé » se rapporte aux déchets produits par les entreprises et les administrations. Le Grand Lyon a l'obligation de collecter les déchets de ces établissements en même quantité et de même qualité que ceux d'un ménage.

Ainsi, le Grand Lyon collecte au maximum 840 litres par semaine et par entreprise (à noter que cette quantité intègre à la fois les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective).

Pour les apports en déchèterie, une limitation à 4 passages par mois a été fixée pour les véhicules utilitaires et les remorques.

Depuis 2007, la direction de la propreté accompagne les entreprises et administrations pour qu'elles aient recours à des prestataires privés de collecte.

**C'est dans ce cadre qu'il a été réalisé, en 2013, 49 actions de limitation de la collecte auprès d'entreprises du secteur public ou du secteur privé, dont 46 ont abouti à une limitation de collecte.**



**2906** tonnes de déchets (collectes d'ordures ménagères et sélective confondues) ont fait l'objet cette année d'une action de limitation.

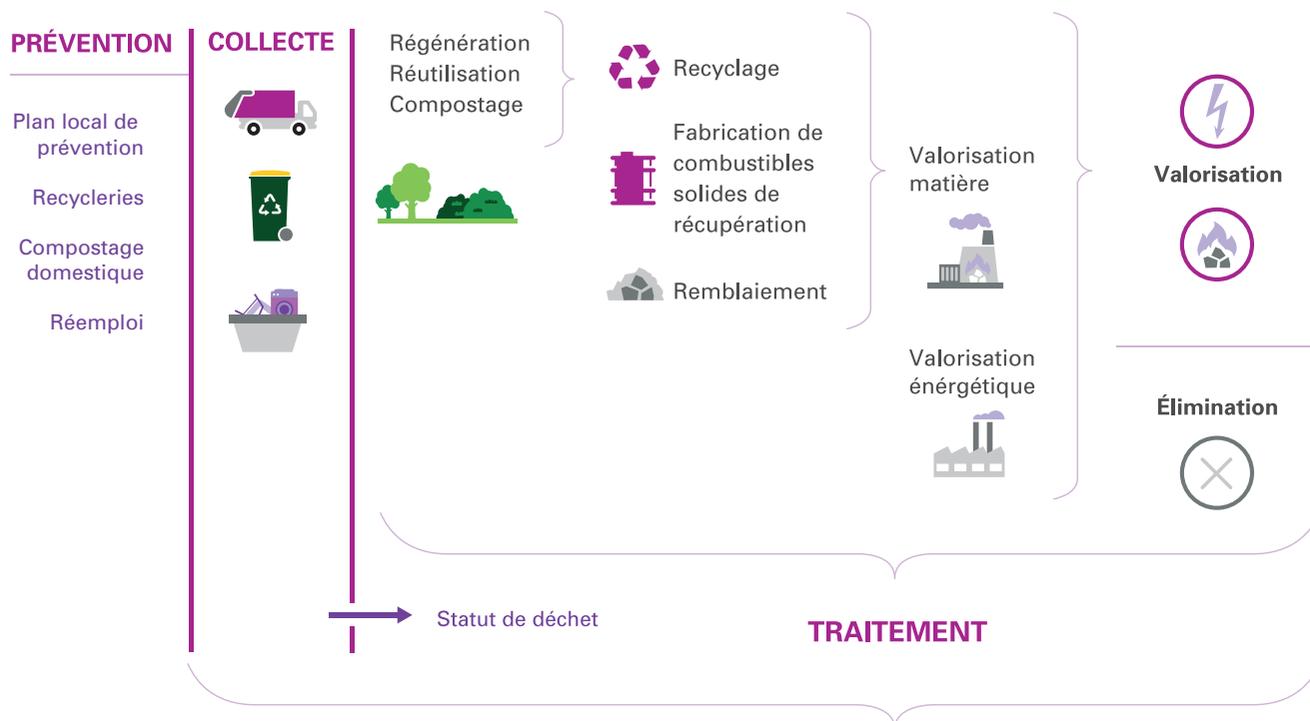


LES INDICATEURS TECHNIQUES  
**LE TRAITEMENT**

Pour comprendre en quoi consiste le traitement des déchets, il faut en connaître le sens et les limites.

Ainsi, le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière (recyclage, compostage...), la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

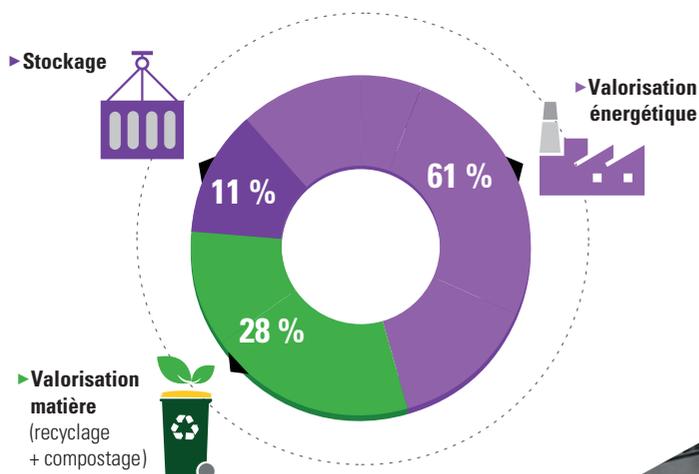
**Le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets<sup>(1)</sup> définit le traitement comme l'ensemble des opérations de valorisation et d'élimination des déchets.**



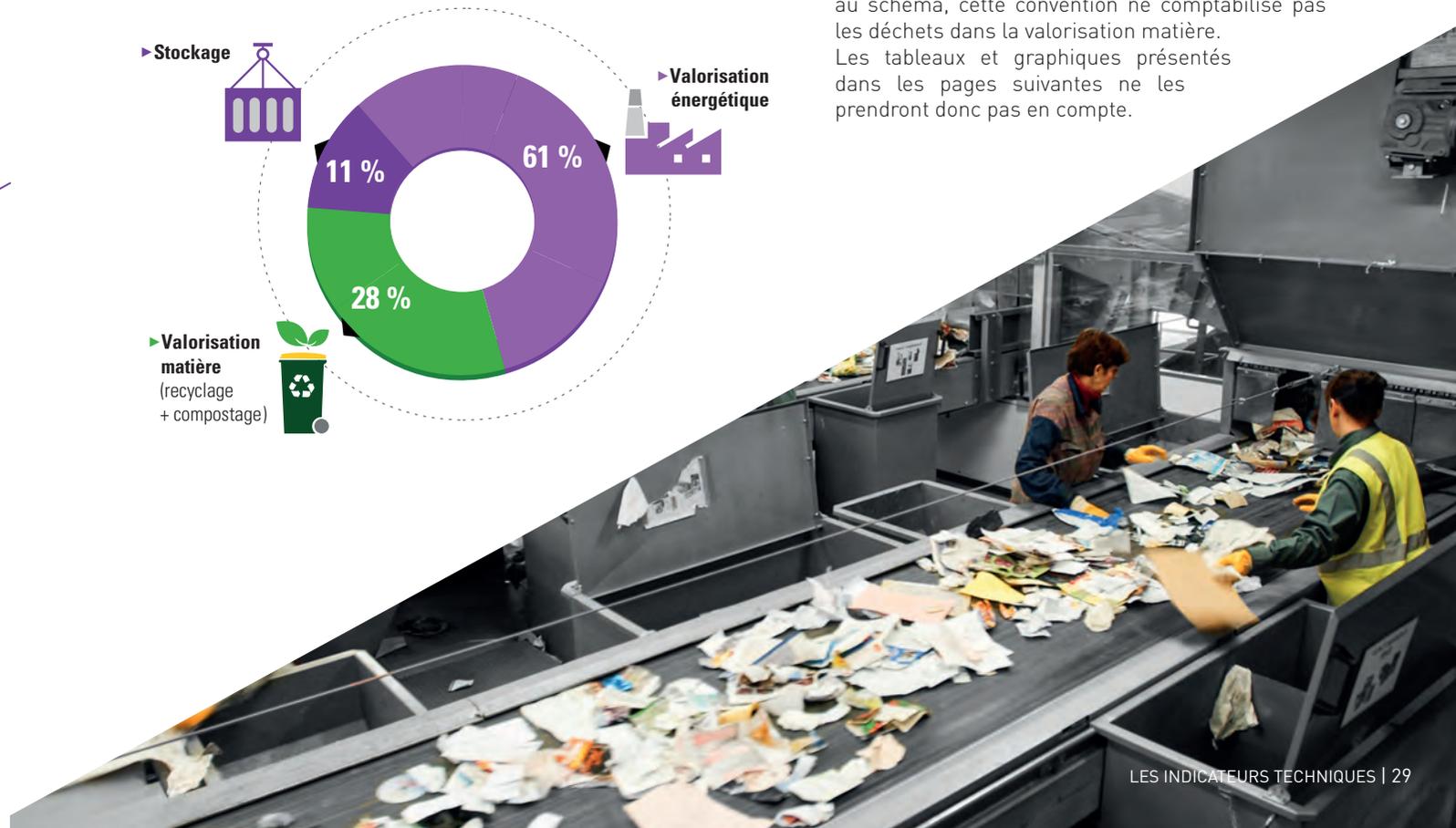
(1) - Collection « Références » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), en partenariat avec l'Ademe, mai 2012

## GESTION DES DÉCHETS

### FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU GRAND LYON



Depuis 2007, au Grand Lyon, les déchets inertes valorisés en remblais (digue d'ISDND\*, remblaiement de carrière...) ont été comptabilisés en déchets traités en installation de stockage de déchets. Contrairement au schéma, cette convention ne comptabilise pas les déchets dans la valorisation matière. Les tableaux et graphiques présentés dans les pages suivantes ne les prendront donc pas en compte.



# LE SCHÉMA DE LA GESTION DES DÉCHETS

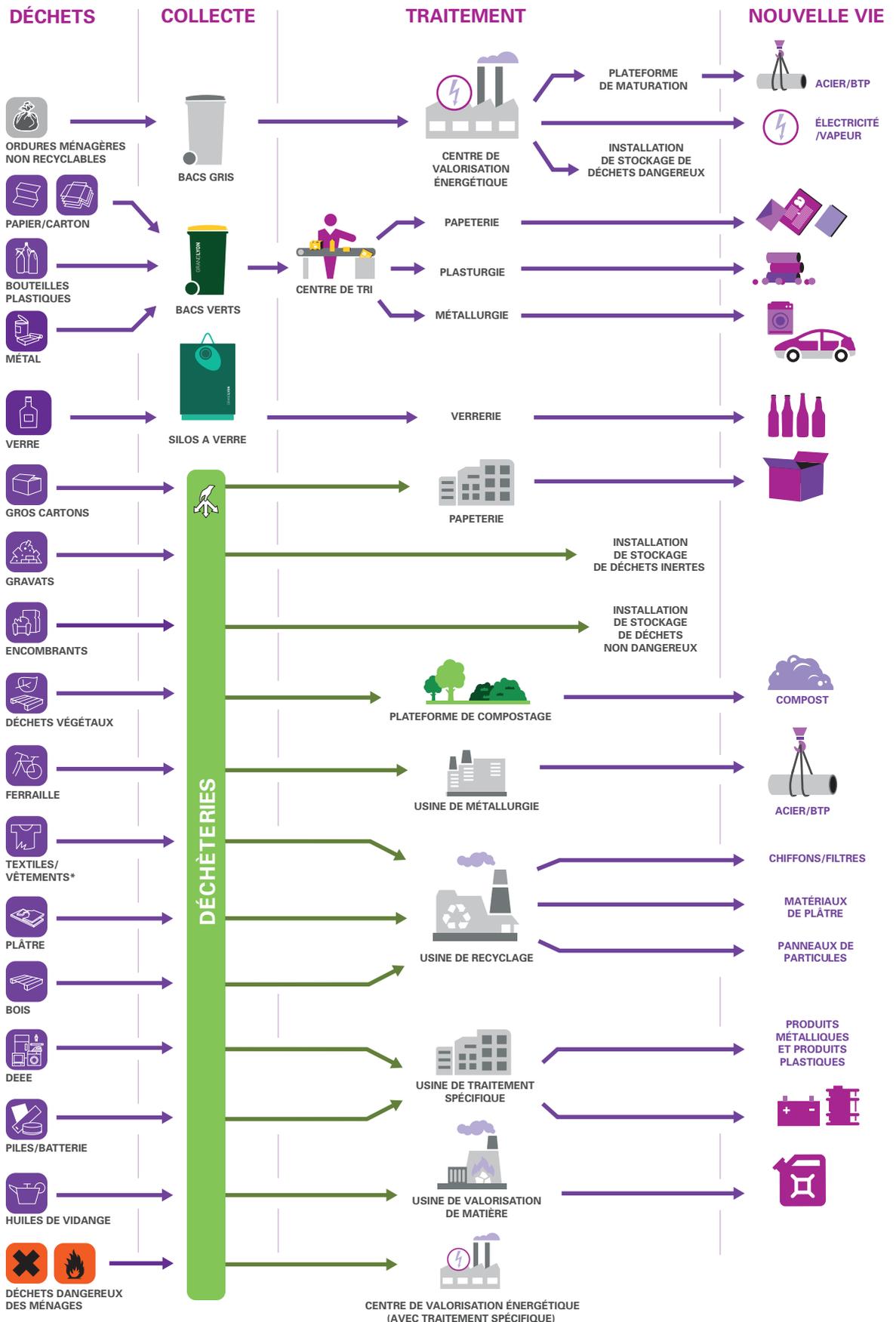
## PRÉVENTION (dont réemploi)

Les 10 actions du Plan local de prévention :

- 1 - Limiter vos emballages**  
C'est 26 kg de déchets en moins
- 2 - Préférer des écorecharges,**  
c'est 1 kg de déchets en moins
- 3 - Produire votre compost,**  
c'est 40 kg de déchets en moins
- 4 - Optimiser vos impressions,**  
c'est 6 kg de déchets en moins
- 5 - Utiliser un stop-pub,**  
c'est 15 kg de déchets en moins
- 6 - Donner vos vêtements,**  
c'est 2 kg de déchets en moins
- 7 - Réutiliser votre cabas,**  
c'est 2 kg de déchets en moins
- 8 - Faire réparer vos appareils,**  
c'est de 16 à 20 kg de déchets en moins
- 9 - Acheter en vrac et à la coupe,**  
c'est 2 kg de déchets en moins
- 10 - Adopter les gestes alternatifs,**  
c'est 20 kg de déchets en moins

Recycleries

...



# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## › LES CENTRES DE TRI, TRAITS D'UNION ENTRE LE TRI DES USAGERS ET LE RECYCLAGE

Après la collecte, les déchets triés par les habitants (papiers et emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier) sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors séparés par catégorie de matériau puis expédiés vers des filières de recyclage. Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont majoritairement orientés vers une filière de valorisation énergétique.

**En 2013, deux centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers du Grand Lyon :**

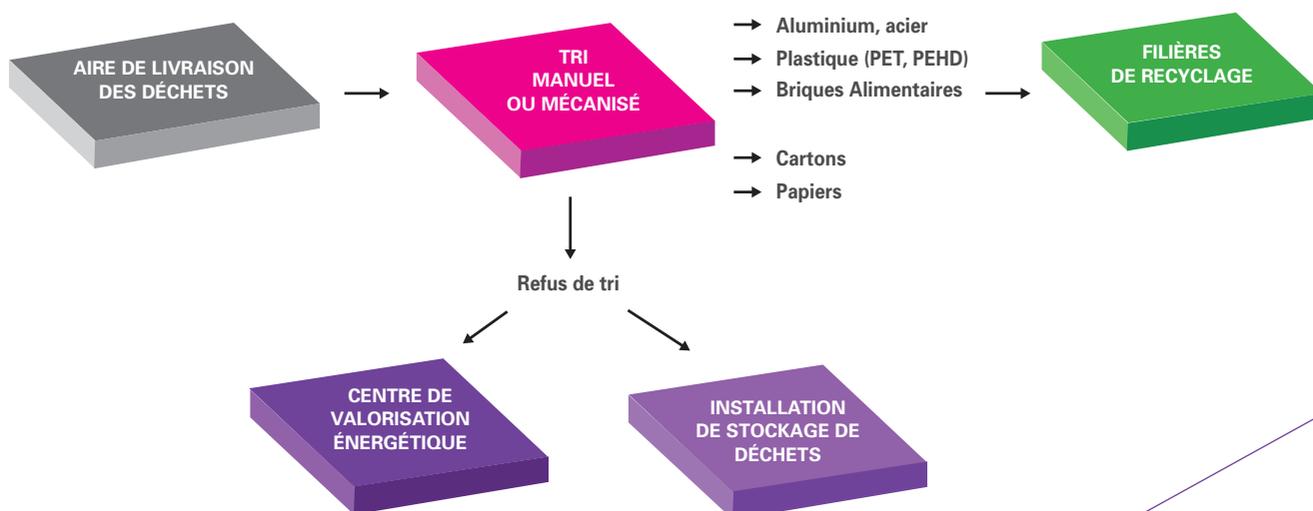
- Société Veolia (Rillieux-la-Pape) : **42 591 tonnes**
- Société Nicollin (Saint-Fons) : **20 105 tonnes**
- et pour les papiers recueillis à l'occasion du Téléthon : société Coved (Saint Fons) : **137 tonnes**

Quantité recyclée : **44 092 tonnes**  
 Refus de tri : **16 906 tonnes**  
 Freinte\* : **1 433 tonnes**  
 Variation du stock : **452 tonnes**



**SOIT 62 832 TONNES  
DE DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE  
SÉPARÉE POUR 44 092 TONNES  
EFFECTIVEMENT RECYCLÉES.**

### FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉ D'UN CENTRE DE TRI



## › LE RECYCLAGE

**145 666 tonnes de déchets ont été recyclées en 2013, soit une quantité quasi équivalente à 2012 (+0,49 %).**

**La majorité des déchets recyclés proviennent des déchèteries (51,8 %).**

- **Les matériaux recyclés provenant des déchèteries** (hors déchets végétaux) augmentent à nouveau cette année (+ 556 tonnes).
- **Les matériaux recyclés provenant de la collecte** séparée des papiers et emballages augmentent également (+ 925 tonnes), essentiellement du fait des emballages cartons (+ 950 t.) et plastiques (+ 352 t.), qui compensent une baisse des papiers (- 544 tonnes).

- **Les papiers\*** représentent 22 % des déchets recyclés.
- **La quantité de verre recyclée augmente** : + 3,78 % entre 2012 et 2013.

Tous les déchets verts déposés en déchèteries ou en apports volontaires temporaires (sapins) font l'objet d'une valorisation organique. Leur compostage consiste en une fermentation aérobie (en présence d'air) qui dégrade la matière organique. Ce traitement s'effectue sur des sites de compostage contrôlés. En quelques mois, ils sont transformés en compost, un amendement organique pour les sols de culture qui se substitue aux engrais chimiques.

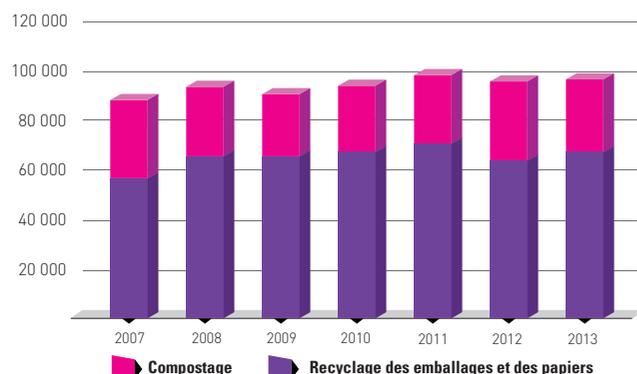
**Le tonnage 2013 a baissé de 5,37 % par rapport à 2012 (année très pluvieuse donc avec un tonnage très élevé).**

Les mois d'avril à octobre représentent les trois quarts des apports annuels. Le flux des déchets verts est le plus impacté par les variations saisonnières et les pics de production génèrent donc des pics de fréquentation pour de nombreuses déchèteries (hors Lyon et Villeurbanne).

### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DIRECTEMENT RECYCLÉS (en tonnes)

	DÉCHÈTERIES (en tonnes)	SILOS VERRE (en tonnes)	CENTRES DE TRI (en tonnes)	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ÉVÉNEMENTIEL	TOTAL (en tonnes)
VERRE	-	26 000	-	-	26 000
CARTONS	4 958	-	10 324	-	15 282
BRIQUES ALIMENTAIRES	-	-	697	-	697
PAPIER	2 955	-	28 954	137	32 046
ACIER	-	-	910	-	910
ALUMINIUM	-	-	96	-	96
PLASTIQUE	-	-	2 974	-	2 974
BOIS	21 556	-	-	-	21 556
MÉTAUX EN MÉLANGE	6 385	-	-	-	6 385
PLÂTRE	3 348	-	-	-	3 348
PILES	30	-	-	-	30
BATTERIES	129	-	-	-	129
FENÊTRES	20	-	-	-	20
HUILES DE VIDANGE	128	-	-	-	128
DEEE	5 557	-	0	-	5 557
TEXTILES	16	-	-	-	16
DÉCHETS VÉGÉTAUX	30 395	-	-	97	30 492
<b>TOTAL</b>	<b>75 477</b>	<b>26 000</b>	<b>43 955</b>	<b>234</b>	<b>145 666</b>

### ÉVOLUTION DE LA VALORISATION MATIÈRE DEPUIS 2007 (en tonnes)



### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RECYCLÉS APRÈS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE UTVE NORD ET SUD (en tonnes)

Acier issu des UTVE (extraction directe)	2 989
Acier issu des mâchefers (extraction sur plateformes)	1 597
Aluminium issu des mâchefers (extraction sur plateformes)	466
Mâchefers valorisés en remblais	41 509
<b>TOTAL VALORISATION</b>	<b>46 561</b>



**Les aciers et l'aluminium issus de l'incinération sont à la hausse (+ 64 tonnes et + 220 tonnes).**

## RECYCLAGE ET OBJECTIFS

Ce tableau donne les performances de recyclage avec 2 modes de calcul :

- le gisement de déchets estimé à une échelle nationale par l'organisme Eco-Emballages pour lequel le Grand Lyon est à 47,97 % de recyclage
- l'étude de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM\*) menée en 2012 sur le Grand Lyon pour laquelle la performance est de 48,59 %



	Quantité recyclée en 2007	Quantité recyclée en 2011	Quantité recyclée en 2012	Quantité recyclée en 2013	Évolution des quantités recyclées entre 2012 et 2013	Gisement Estimé d'EMR* (donné par Eco-Emballages <sup>(1)</sup> Barème E ou ADEME <sup>(2)</sup> )	Performance 2013 par rapport au gisement	Gisement estimé de déchets recyclables (MODECOM 2012)	Performance 2013 par rapport au gisement
<b>NOMBRE D'HABITANTS</b>	1 193 830	1 281 971	1 293 164	<b>1 306 972</b>					
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab		kg/hab		kg/hab	
<b>EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES</b>	8,21	12,57	11,57	<b>12,22</b>	5,62 %	14,10 <sup>(1)</sup>	87 %	30,83	40 %
› dont carton collecte sélective	5,18	8,02	7,25	<b>7,90</b>	8,97 %	-	-	-	-
› dont briques alimentaires	0,23	0,58	0,40	<b>0,53</b>	32,50 %	-	-	-	-
› dont cartons déchèteries	2,80	3,97	3,92	<b>3,79</b>	-3,32 %	-	-	-	-
<b>PLASTIQUES</b>	1,79	2,18	2,03	<b>2,28</b>	12,32 %	16,20 <sup>(1)</sup>	14 %	5,98	38 %
<b>ACIER</b>	6,33	6,08	4,71	<b>4,21</b>	-10,62 %	4,46 <sup>(1)</sup>	94 %	4,54	93 %
› issu de la collecte sélective	0,59	0,78	0,69	<b>0,70</b>	1,45 %	-	-	-	-
› extrait des mâchefers	5,74	5,30	4,02	<b>3,51</b>	-12,69 %	-	-	-	-
<b>ALUMINIUM</b>	0,62	0,58	0,31	<b>0,43</b>	38,71 %	0,91 <sup>(1)</sup>	47 %	0,98	44 %
› issu de la collecte sélective	0,04	0,08	0,09	<b>0,07</b>	-22,22 %	-	-	-	-
› extrait des mâchefers	0,58	0,50	0,22	<b>0,36</b>	63,64 %	-	-	-	-
<b>VERRE</b>	18,01	19,49	19,38	<b>19,89</b>	2,63 %	37,63 <sup>(1)</sup>	53 %	30,03	66 %
<b>sous-total hors fibreux, hors incinération</b>	<b>34,96</b>	<b>40,90</b>	<b>33,76</b>	<b>35,16</b>	<b>4,15 %</b>	<b>73,30<sup>(1)</sup></b>	<b>48 %</b>	<b>72,37</b>	<b>49 %</b>
<b>PAPIERS</b>	29,43	27,56	25,10	<b>24,52</b>	-2,31 %	54,68 <sup>(2)</sup>	45 %	46,92	52 %
› dont journaux-magazines	15,13	12,92	12,36	<b>14,18</b>	14,72 %				
› dont gros de magasin	11,40	12,64	10,55	<b>8,08</b>	-23,41 %				
› dont papier déchèteries	2,90	2,00	2,19	<b>2,26</b>	3,20 %				
<b>TOTAL COLLECTE SÉPARÉE</b>	<b>34,36</b>	<b>37,20</b>	<b>52,75</b>	<b>53,63</b>	<b>1,67 %</b>				
<b>TOTAL COLLECTE EN DÉCHÈTERIES</b>	<b>5,70</b>	<b>5,97</b>	<b>6,11</b>	<b>6,05</b>	<b>-0,98 %</b>				
<b>TOTAL APRÈS INCINÉRATION</b>	<b>6,32</b>	<b>5,80</b>	<b>4,24</b>	<b>3,87</b>	<b>-8,73 %</b>				
<b>TOTAL DES DÉCHETS RECYCLÉS</b> (y compris « fibreux » et « après incinération »)	<b>64,39</b>	<b>68,46</b>	<b>63,10</b>	<b>63,55</b>	<b>0,71 %</b>				

Au regard des chiffres du Modecom, les performances de recyclage du verre et des plastiques sont meilleures que si l'on se rapporte au gisement national. En revanche, pour les emballages en carton et briques alimentaires, le taux est moins bon.

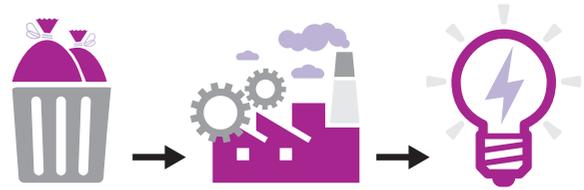
L'objectif fixé par le Grenelle est d'atteindre un taux de recyclage des déchets d'emballages de 75 % : dans les 2 cas, des efforts restent à fournir.

On peut aussi relever que, pour les emballages plastiques, tous ne font pas encore l'objet de consignes de tri et que le taux de 75 % n'est donc pas atteignable dans les conditions actuelles.

**Entre 2012 et 2013, au Grand Lyon, la performance du recyclage a progressé de 1 kg par habitant.**

## › LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Deux unités de traitement et valorisation énergétique d'une capacité totale de 380 000 à 400 000 tonnes par an. Taux de valorisation énergétique des UTVE : 71.4 % pour Lyon sud gérée en régie, 47.6 % pour Lyon nord gérée par la société VALORLY.



### Se chauffer et s'éclairer avec ses déchets

Le Grand Lyon possède deux unités de traitement et valorisation énergétique (UTVE) des ordures ménagères résiduelles, qui ont été mises en service en 1989. Elles sont toutes les deux certifiées Iso 14001\* pour le suivi des performances environnementales.

L'une est située dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, dans le quartier de Gerland au port Édouard Herriot (UTVE Lyon Sud). Elle est propriété du Grand Lyon et est exploitée en régie par du personnel communautaire. L'autre se trouve sur la commune de Rillieux-la-Pape (UTVE Lyon Nord), construite et exploitée par la société Valorly (SITA - Suez

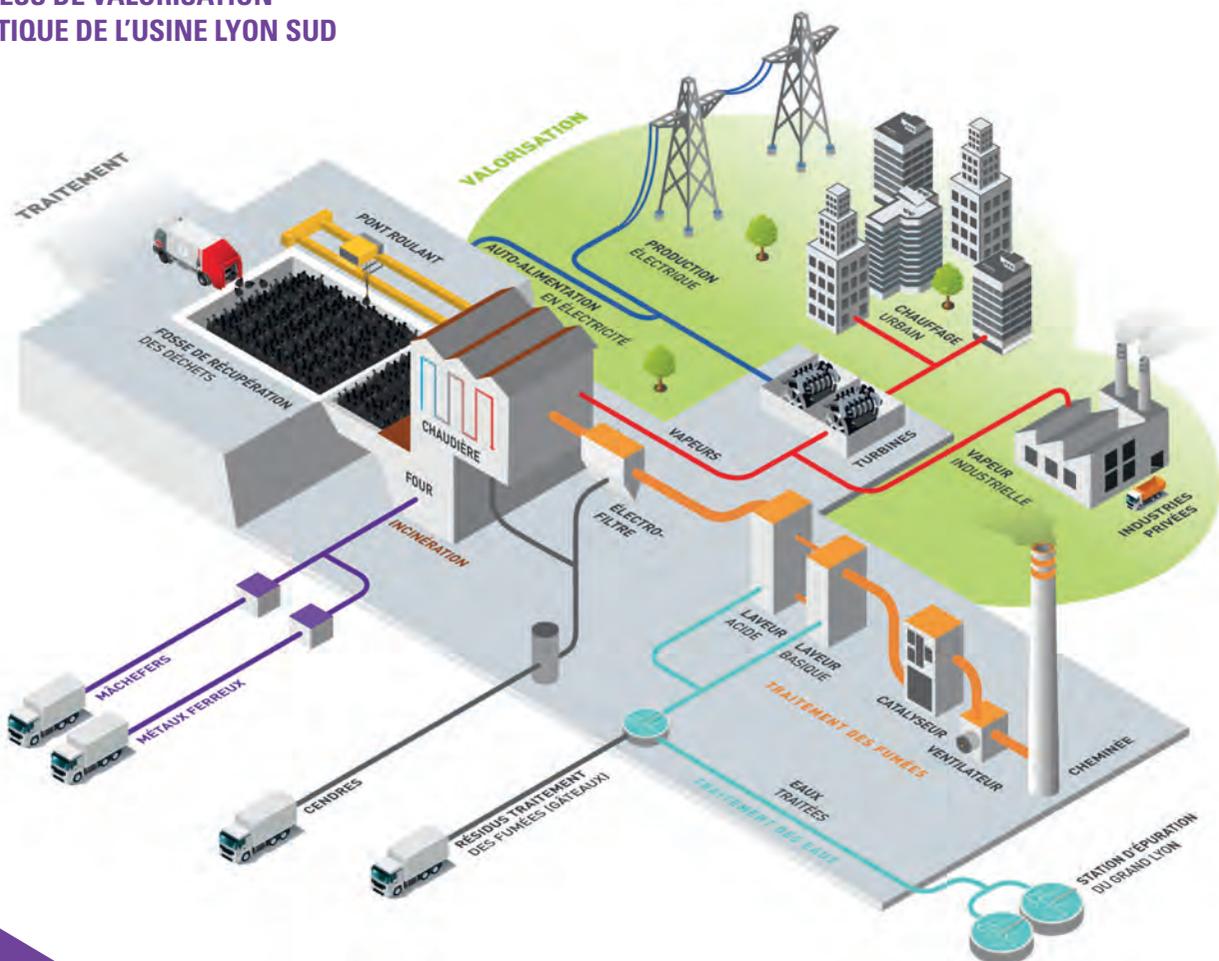
Environnement), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de trente ans.

Les deux usines ont subi une importante campagne de travaux entre 2005 et 2006, afin de respecter 190 nouvelles obligations réglementaires, principalement dans les domaines des rejets liquides et atmosphériques. Au total, le Grand Lyon a investi 57 millions d'euros de travaux dans ces deux installations.

Les émissions polluantes ont encore été réduites et le Grand Lyon a décidé d'aller au-delà de la norme imposée de 200 mg/Nm<sup>3</sup> pour les oxydes d'azote (NOx) en retenant une technologie performante permettant de garantir un rejet à la cheminée inférieur à 80 mg/Nm<sup>3</sup>. Ce seuil a été retranscrit dans les arrêtés préfectoraux relatifs à chaque site.

Le schéma ci-dessous présente le procédé industriel en place à l'UTVE Lyon sud. Celui de l'usine Lyon nord est sensiblement identique.

### LE PROCESS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'USINE LYON SUD





Usine Lyon sud

## REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2013 - Unité Lyon sud

PARAMÈTRES	UNITÉ VALEUR EXPRIMÉE EN MOYENNE JOURNALIÈRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION DU 27/10/2004	MOYENNE JOURNALIÈRE 2011	MOYENNE JOURNALIÈRE 2012	MOYENNE JOURNALIÈRE 2013
TSP (POUSSIÈRES TOTALES)	mg/Nm <sup>3</sup>	10	1,72	1,67	2,00
COT (COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS TOTAUX)	mg/Nm <sup>3</sup>	10	2,34	1,37	1,86
HCl (CHLORE ET COMPOSÉS INORGANIQUES)	mg/Nm <sup>3</sup>	10	0,74	0,58	0,88
HF (FLUOR ET COMPOSÉS INORGANIQUES)	mg/Nm <sup>3</sup>	1	0,07	0,15	0,12
SOX (OXYDES DE SOUFRE)	mg/Nm <sup>3</sup>	50	2,71	1,05	2,26
NOX (OXYDES D'AZOTE)	mg/Nm <sup>3</sup>	80	55,59	70,35	76,92
CO (MONOXYDE DE CARBONE)	mg/Nm <sup>3</sup>	50	22,0	22,5	22,5
DIOXINES ET FURANES	ng i-TEQ/Nm <sup>3</sup>	0,1	0,004	0,007	0,004
Cd+TI (CADMIUM ET THALLIUM)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,05	0,003	0,002	0,014
Hg (MERCURE)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,05	0,005	0,012	0,001
AUTRES MÉTAUX LOURDS (TOTAL 9 MÉTAUX : SB+AS+PB+CR+CO+CU+MN+NI+V)	mg/Nm <sup>3</sup>	0,5	0,078	0,039	0,229

Concentrations (calculées à partir des contrôles réglementaires) Résultats ramenés sur gaz sec à 11 % d'O<sub>2</sub>.

Les rejets atmosphériques et aqueux produits par les deux UTVE du Grand Lyon font l'objet d'une surveillance en continu. Les résultats sont adressés mensuellement à la Préfecture.

Le Grand Lyon poursuit son engagement de transparence environnementale et met à disposition du public les résultats des analyses mensuelles sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) pour l'usine Lyon sud et sur [www.valorly.fr](http://www.valorly.fr) pour l'usine Lyon nord.



La direction de la propreté a par ailleurs devancé la réglementation avec la mise en service courant 2013 sur les deux sites, avant l'échéance réglementaire, de mesure en semi-continu des dioxines-furanes sur chaque ligne d'incinération, concourant ainsi à renforcer le contrôle environnemental de son activité.

## LES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS POUR VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2013 (en tonnes)

	2007	2011	2012	2013	Évolution 2012-2013
LYON SUD	221 610	237 489	239 917	245 086	2,2 %
LYON NORD	142 206	129 083	132 644	105 925	-20,1 %
UNITÉS EXTÉRIEURES	24	1 321	2 623	14 565	455,3 %
<b>TONNAGE TOTAL INCINÉRÉ</b>	<b>363 840</b>	<b>367 893</b>	<b>375 184</b>	<b>365 576</b>	<b>-2,6 %</b>

## ORIGINE DES DÉCHETS (en tonnes)

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES 2013
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES	302 333
ÉBOUAGE	4 704
CORBEILLES DE PROPRETÉ	3 388
MARCHÉS ALIMENTAIRES	7 159
COLLECTES PRIVÉES	10 123
GRAND LYON : AUTRES DIRECTIONS	2 081
COMMUNES EXTÉRIEURES AU GRAND LYON	20 957
REFUS DE TRI	14 828
FEUILLES SOUILLÉES OU EN MÉLANGE	2
<b>TOTAL</b>	<b>365 576</b>

**En 2013, 365 576 tonnes de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des deux unités de traitement et valorisation énergétique : 245 086 tonnes ont été valorisées énergétiquement à l'usine Lyon sud et 105 925 tonnes à Lyon nord.**

Du fait du sinistre survenu le 12 novembre 2013 à l'usine Lyon nord et détruisant une partie du traitement des fumées, 14 266 tonnes ont été détournées vers des installations situées hors du Grand Lyon (usines de Bourgoin-Jallieu, Villefranche-sur-Saône, Passy, Bellegarde et les ISDND de Roche la Molière et Saint Romain en Gal).

## TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES

	2011	2012	2013
LYON SUD	91 %	90,3 %	92,6 %
LYON NORD	80 %	81,9 %	66,2 %

À l'UTVE Lyon sud, en parallèle des programmes de maintenance courante, la campagne d'inconélisation\* des trois chaudières, décidée en 2011 par la direction de la propreté pour renforcer la résistance aux fumées, s'est achevée avec la mise en œuvre sur la troisième chaudière.

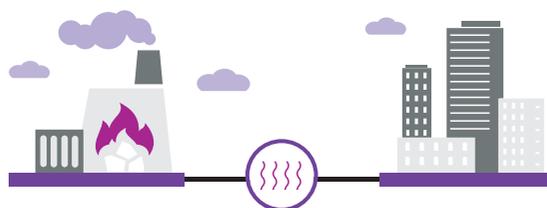
En 2013, 6 734 tonnes de déchets ultimes (REFIOM\* : résidu de fumée d'incinération d'ordures ménagères), issues de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon sud ont été produites. La majorité de ces tonnages continue d'être orientée vers l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) de Vaivre (Haute Saône). Néanmoins, 42 % de la production actuelle (2 808 tonnes) est valorisée en Allemagne pour le comblement d'une cavité d'extraction de sel.

Les mâchefers d'incinération subissent sur place (en sortie d'usine) un premier tri des métaux ferreux (environ 50 %). Ils sont ensuite dirigés vers deux plateformes de maturation pour en extraire les métaux ferreux résiduels, non ferreux (aluminium) et même précieux, et les préparer à la valorisation en achevant la dégradation de la matière organique à l'air libre. De l'usine à la destination finale en sous-couche routière, la traçabilité est assurée grâce à un plan d'assurance qualité.

Depuis 2011, la filière rencontre des difficultés pour assurer la valorisation de ces matériaux alternatifs en technique routière. Celles-ci ont généré une saturation d'une des deux plateformes de maturation. De février 2012 jusqu'en mars 2013, une partie des mâchefers a dû être dirigée directement vers une installation de stockage. L'accès des mâchefers à la plate-forme concernée a repris depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Le Grand Lyon est très attentif à l'évolution de cette filière et travaille à élargir les débouchés de valorisation sur son périmètre immédiat. En parallèle, la direction de la propreté continue de participer, avec les autres collectivités membres de COVADE\* (COopération de VALorisation des DEchets), à des réflexions sur de nouvelles voies de valorisation des mâchefers.

## MÂCHEFERS PRODUITS EN 2013 SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS (en tonnes)

	LYON SUD	LYON NORD	TOTAL
MÉTAUX FERREUX EXTRAITS DIRECTEMENT EN CENTRE DE VALORISATION	2 324	1 139	3 463
MÂCHEFERS ENVOYÉS AUX PLATEFORMES DE MATURATION (en sortie d'unité de traitement et de valorisation énergétique)	41 853	16 203	58 056
dont Métaux ferreux extraits sur les plateformes de maturation	1 183	667	1 850
dont Métaux non ferreux extraits sur les plateformes de maturation	407	133	540
dont Mâchefers valorisés en sous-couches (remblais)	34 443	13 646	48 089
MÂCHEFERS ENVOYÉS EN ISDND (en sortie d'UTVE)	7 054	6 595	13 649
<b>Total de mâchefer produit (en tonnes)</b>	<b>51 231</b>	<b>23 937</b>	<b>75 168</b>

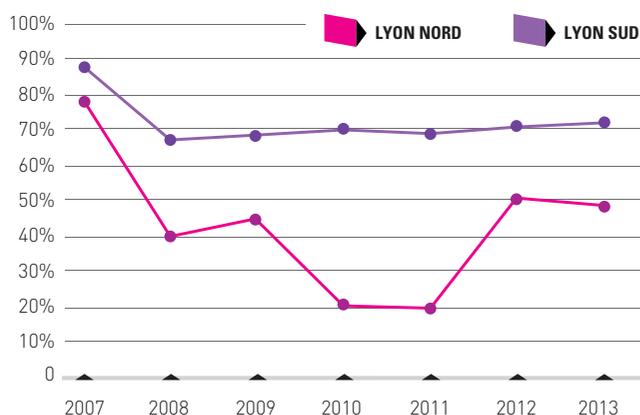


## › LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les UTVE\* produisent de la vapeur surchauffée à plus de 350 °C et 40 bars de pression. L'énergie fournie par cette vapeur produit de l'électricité et réchauffe l'eau circulant dans les réseaux de chauffage urbain (réseau Lyon-Villeurbanne pour Lyon sud : 3<sup>e</sup> réseau français avec 55 000 équivalents logements raccordés, et réseau de Rillieux-la-Pape pour Lyon nord : 8 000 équivalents logements).

À l'UTVE Lyon sud, la quantité de chaleur fournie par l'incinération des déchets a atteint 223 416 MWh valorisés, représentant environ 51,9 % de la fourniture énergétique totale du réseau de chauffage urbain de Lyon et Villeurbanne. Cette proportion majoritaire d'énergie issue de la combustion des déchets (> à 50 %) permet de faire bénéficier les usagers d'une TVA à taux réduit sur leur facture. C'est ainsi le cas depuis 2008.

### PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DEPUIS 2007



Pour bénéficier de la réduction maximale sur la TGAP\* (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur chaque tonne de déchets incinérée, les installations doivent répondre à 2 des 3 critères de performance retenus :

- la valeur de rejet des oxydes d'azote inférieure à 80 mg/Nm<sup>3</sup> ;
- la certification Iso 14001 ;
- le taux d'efficacité énergétique qui doit être supérieur ou égal à 60 %.

**Avec l'obtention de la certification environnementale Iso 14001, l'UTVE Lyon sud remplit ces trois critères. L'UTVE Lyon nord bénéficie également de cette minoration en associant deux critères de performance.**

## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN 2013

La performance énergétique est le rapport entre la somme des énergies entrantes (déchets et gaz) et la somme des énergies valorisées (chauffage, électricité et vapeur industrielle) et traduit la capacité technique d'une usine d'incinération à fournir de l'énergie thermique et électrique à partir de la combustion de déchets.

		USINE LYON SUD	USINE LYON NORD
<b>ORDURES MÉNAGÈRES (tonnes)</b>			
Incinérées	-	244 685	106 164
<b>VAPEUR D'EAU PRODUITE (tonnes)</b>	-	650 494	212 186
<b>ÉNERGIE THERMIQUE (MWh)</b>			
<b>TOTAL ÉNERGIE THERMIQUE EXPORTÉE</b>	Eth.p	<b>243 648</b>	<b>78 345</b>
<b>VENTE CHAUFFAGE URBAIN</b>	-	223 416	78 345
<i>Réseau vapeur</i>	-	20 232	0
<i>Vente vapeur Aguetant</i>	-	14 086	0
<i>Vente vapeur Merial</i>	-	6 146	0
<i>Perte réseau vapeur (estimée)</i>	-	6 632	0
<b>TOTAL ÉNERGIE THERMIQUE ACHETÉE</b>	Eth.a	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (MWh)</b>			
<b>ÉLECTRICITÉ TOTALE PRODUITE</b>	Ee <sub>p</sub>	<b>59 605</b>	<b>23 528</b>
<i>Électricité vendue EDF</i>	-	27 865	14 053
<i>Électricité autoconsommée</i>	-	31 740	9 476
<b>ÉLECTRICITÉ ACHETÉE EDF</b>	Ee <sub>a</sub>	<b>485</b>	<b>4 612</b>
<b>GAZ NATUREL (MWh PCI*)</b>			
<b>TOTAL GAZ NATUREL CONSOMMÉ</b>	Ec <sub>a</sub>	17 563	19 193
<i>Consommé par les fours</i>	-	803	2 092
<i>Consommé par le traitement des fumées</i>	-	16 760	6 196
<b>PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**</b>	PE	<b>71,4 %</b>	<b>47,6 %</b>

\* Facteur de correction utilisé : PCI/PCS = 0,9 (Arrêté du 15 septembre 2006 relatif aux méthodes de diagnostic de performance énergétique pour bâtiments existants)  
 \*\* Calculé selon la formule précisée dans la circulaire 09-030 du 30 mars 2009 publiée au Bulletin officiel des douanes le 30 mars 2009.  $Pe = [(2,6 * Eep + 1,1 * Ethp) - (2,6 * Eea + 1,1 * Etha + Eca)] / (2,3 * T)$ .

## › LE TRAITEMENT EN INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS (ISD)\*

### Une solution ultime pour les déchets non valorisables

Les déchets collectés par la Communauté urbaine de Lyon sont traités dans différentes installations.

En sortie de ces traitements, il reste une part de déchets ultimes à enfouir en Installation de Stockage des Déchets : Inertes (ISDI\*), Non Dangereux (ISDND\*), ou Dangereux (ISDD\*).

En 2013, 73 263 tonnes de déchets ménagers assimilés collectés ont été enfouies, soit une baisse de 20,5 % entre 2012 et 2013.

→ **Déchets ménagers qui vont directement au stockage :**  
Les gravats et encombrants de déchèterie ont baissé en 2013 de 2 184 tonnes, notamment grâce à un meilleur tri.



Entrée du site de Genas

À la suite du sinistre du 12 novembre 2013 au sein de l'UTVE Lyon nord, les déchets ménagers et assimilés collectés ont continué à y être acheminés. Ils ont alors été déversés en fosse par les bennes de collecte et rechargés en gros porteurs en vu d'être dirigés prioritairement vers l'usine Lyon sud et dans un deuxième temps vers des sites de traitement en activité, dans l'ordre de priorité suivant : les usines des membres de COVADE (Villefranche sur Saône - 1 600 tonnes et Bourgoin Jallieu - 6 625 tonnes) et des usines du groupe Suez (Bellegarde sur Valserinne - 2 182 tonnes et Passy - 826 tonnes). Si les capacités disponibles n'étaient pas suffisantes, ils ont alors été acheminés en ISDND (Saint Romain en Gal - 128 tonnes et Borde Matin - 2 118 tonnes).

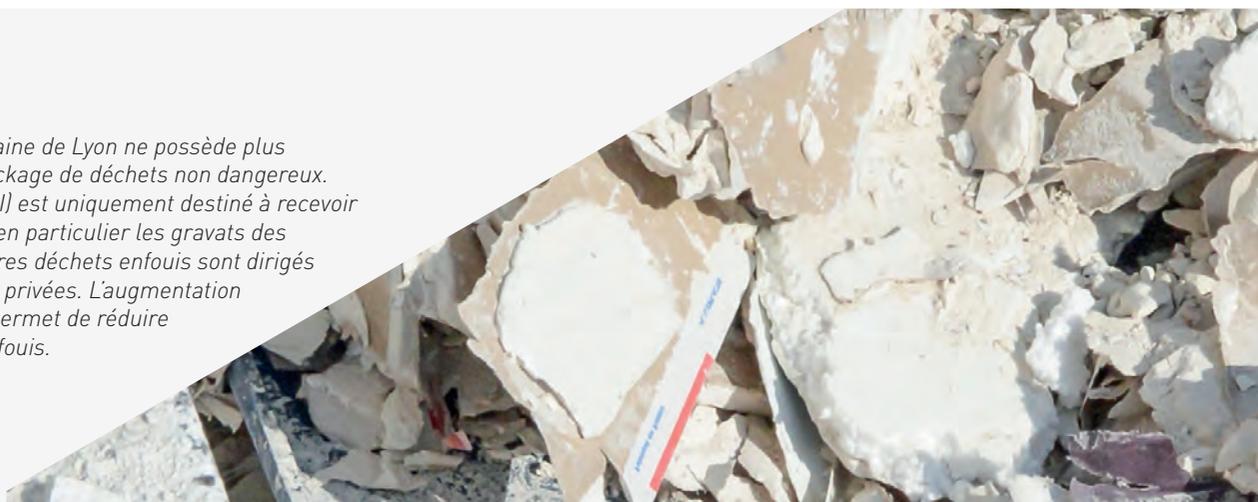
→ **Déchets résultant d'un site de traitement :** 11 781 tonnes de mâchefers et 5 813 tonnes de résidus d'incinération ont été enfouies. Ce résultat est notamment lié à la réouverture de la plateforme de maturation des mâchefers Modus en mars 2013 (tableau ci-dessous).

### QUANTITÉ DE DMA MÉNAGERS ET ASSIMILÉS STOCKÉS EN ISD (en tonnes)

	2007	2011	2012	2013	Évolution 2012-2013
EN ISDD (EX CLASSE I) (refiom, suies et gâteaux)	7 134	5 812	6 060	5 813	-4,1 %
EN ISDND (EX CLASSE II) (encombrants, mâchefers, OMR, refus de tri)	57 671	42 836	55 950	36 730	-34,4 %
EN ISDI (EX CLASSE III) (gravats)	24 918	26 378	30 011	30 720	2,4 %
<b>TOTAL DES DÉCHETS STOCKÉS</b>	<b>89 723</b>	<b>75 026</b>	<b>92 021</b>	<b>73 263</b>	<b>-20,5 %</b>

### RAPPEL

La Communauté urbaine de Lyon ne possède plus d'installations de stockage de déchets non dangereux. Le site de Genas (ISDI) est uniquement destiné à recevoir des déchets inertes (en particulier les gravats des déchèteries). Les autres déchets enfouis sont dirigés vers des installations privées. L'augmentation du tri en déchèterie permet de réduire la part de déchets enfouis.



## QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS STOCKÉS EN ISD (en tonnes)



## ISDI SITUÉ À GENAS FIN D'EXPLOITATION EN AOÛT 2013

Les derniers apports de gravats ont eu lieu en août, marquant la fin de l'enfouissement de déchets sur le site.

Le réaménagement final est pratiquement achevé, à l'exception de quelques opérations de végétalisation et d'aménagement de chemins.

La post exploitation du site comprend l'entretien des espaces verts et une surveillance des rejets (biogaz et lixiviats).

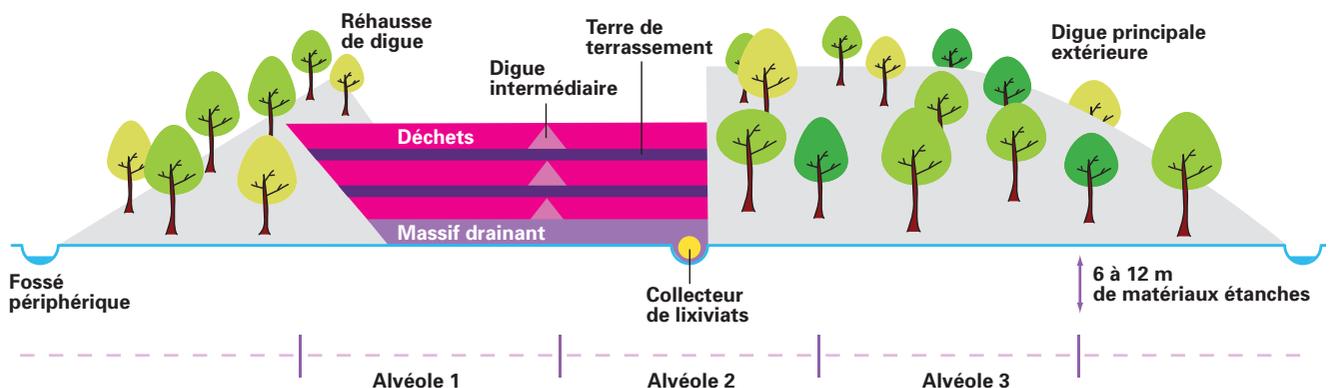
## ISDND SITUÉ À RILLIEUX-LA-PAPE

Ce site n'accueille plus de déchets depuis fin 2004, il est passé en phase de post-exploitation en 2007 ; il fait depuis l'objet d'un suivi régulier. La mise en place de servitudes d'utilité publique depuis 2006 permet de garantir l'intégrité du site.

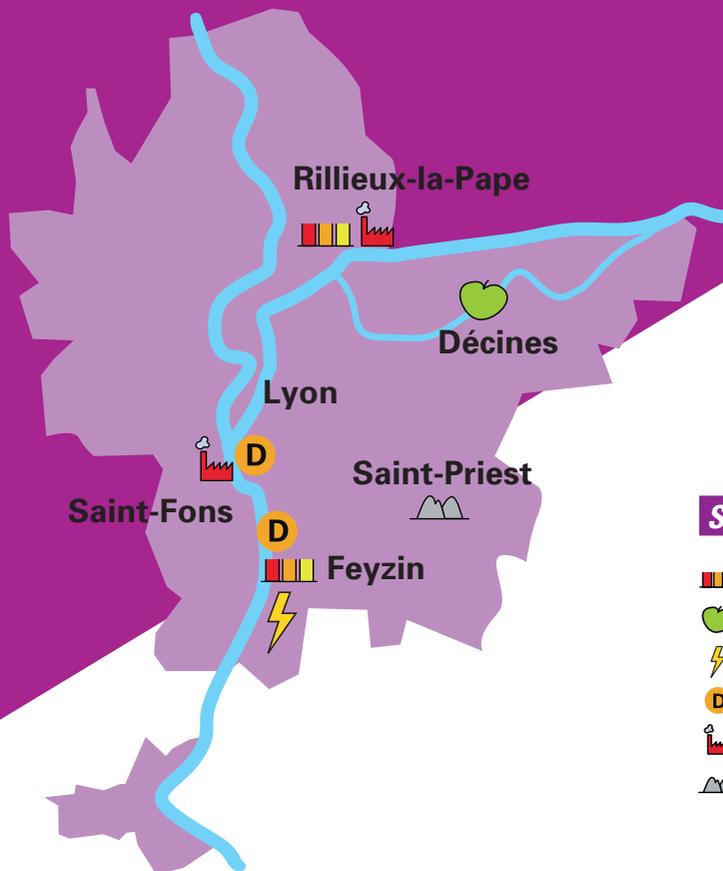
## ISDD ET ISDND

Pour les catégories « déchets dangereux » et « déchets non dangereux », l'ensemble des déchets est acheminé vers des installations de stockage privées.

## PRINCIPE DE GESTION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS



# SITES DE TRAITEMENT DU GRAND LYON



## Sites de traitements

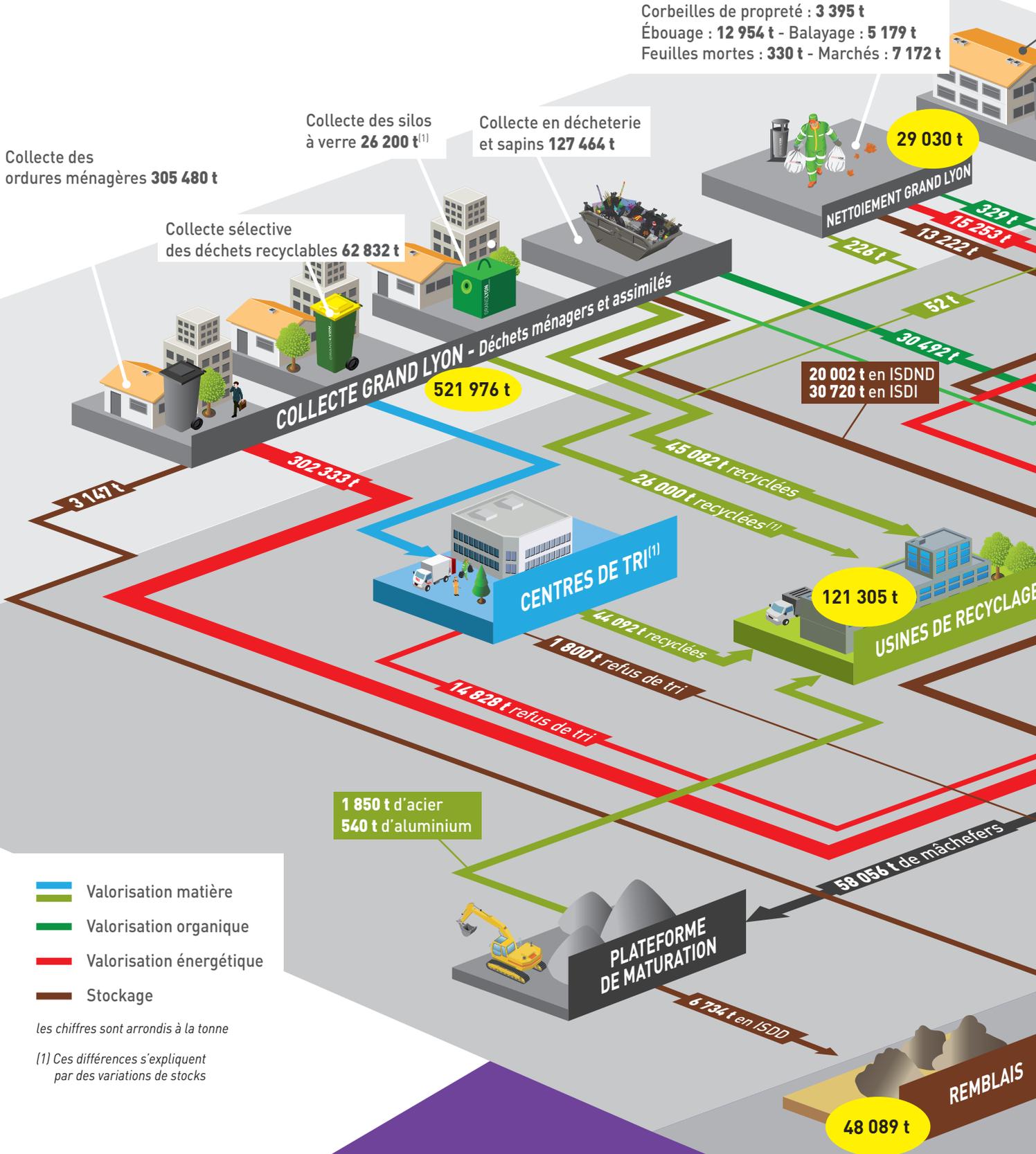
- Centre de tri
- Compostage
- Déchets électriques électroniques
- Déchets dangereux des ménages
- Incinération
- Maturation du mâchefer

## LES SITES DE TRAITEMENTS DES DÉCHETS

	VILLE	TONNAGES
<b>INCINÉRATION</b>		
Usine d'incinération Lyon nord Valorly	Rillieux-la-Pape (69)	105 925
Usine d'incinération Lyon sud	Lyon 7 <sup>e</sup> (69)	245 086
Usines d'incinération extérieures (COVADE)	Bourgoin-Jallieu (38)	8 818
	Villefranche-sur-Saône (69)	1 701
Usines d'incinération extérieures (Sillon Alpin)	Bellegarde-sur-Valserine (01)	2 344
	Passy (74)	889
<b>COMPOSTAGE</b>		
Plate-forme de compostage Tarvel Biomasse	Décines-Charpieu (69)	16 483
Plate-forme de compostage Tarvel Biomasse	Ternay (69)	9 762
Plate-forme de maturation VALTERRA	Anthon ou La Côte-Saint-André (38)	4 791
<b>MATURATION DES MÂCHEFERS</b>		
Plate-forme de maturation MODUS - VALORIS	Bourgoin-Jallieu (38)	30 427
Plate-forme de maturation PERRIER TP	Saint-Priest (69)	27 629
<b>INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS</b>		
ISDD ECOSPACE (REFIOM)	Vaivre-et-Montoille (70)	3 779
ISDI Grand Lyon (gravats de déchèteries, déchets de chantier de la Communauté urbaine de Lyon)	Genas (69)	21 905
ISDND COVERED	Le Maillet (03)	-
ISDND Delta Déchets (mâchefers)	Lieu-dit Coudoulet à Orange (84)	4 149
ISDND SITA - SATROD (OMR, refus de tri et déchets de nettoyage)	Roche-la-Molière (42)	2 213
ISDND SITA (mâchefers et déchets d'assainissement)	Satolas (38)	14 195
ISDND NICOLLIN (OMR, refus de tri, déchets de nettoyage et d'assainissement)	Saint-Romain-en-Gal (69)	820
MINERAL PLUS (stockage des cendres d'incinération en mines de sel)	Allemagne	2 808

<b>QUAI DE TRANSFERT AVANT DÉPART VERS ISD</b>		
NICOLLIN (OMR, refus de tri, déchets de nettoyage et d'assainissement)	Saint-Fons (69)	1 300
MOS (OMR, refus de tri et déchets de nettoyage)	Décines-Charpieu et Saint-Fons (69)	8 823
COVED (encombrants de déchèteries)	Irigny (69)	1 940
VEOLIA (encombrants de déchèteries, centres de tri, chantiers du Grand Lyon et de nettoyage)	Chassieu et Villefranche (69)	10 937
SERDEX (déchets de chantiers du Grand Lyon et de nettoyage, encombrants de déchèteries et de centres de tri, gravats de déchèteries)	Lyon 7 <sup>e</sup> (69)	16 863
<b>CENTRES DE TRI</b>		
Centre de tri NICOLLIN (pré-tri avant recyclage)	Saint-Fons (69)	20 105
Centre de tri VEOLIA (pré-tri avant recyclage)	Rillieux-la-Pape (69)	42 590
Centre de tri COVED	Irigny (69)	137
<b>VERRE</b>		
Repreneur : O-I Manufacturing France vers usines de recyclage du verre (verreries)	Labégude (07), Béziers (34), Veauche (42)	26 000
<b>PAPIERS ET CARTONS</b>		
Papeteries EMIN LEYDIER (cartons d'emballages issus de la collecte sélective ou des déchèteries)	Lyon 7 <sup>e</sup> (69)	5
	Saint-Vallier (26)	10 324
COVED (papiers et cartons issus des déchèteries et de l'opération Téléthon)	Plusieurs papeteries en France et Espagne	3 953
PAPREC (papiers et cartons issus des déchèteries)	Plusieurs papeteries en France et Espagne	4 138
NOVATISSUE (briques alimentaires)	Laval sur Vologne (88)	697
EPR / Norske Skog (papiers issus de la collecte sélective)	Golbey (88)	18 394
<b>MÉTAUX</b>		
GDE (métaux issus des déchèteries)	Salaise-sur-Sanne (38)	6 440
ARCELOR MITTAL (acier issu des centres de tri)	Fos-sur-Mer (13) et Aix-en-Provence (13)	910
VAL'AURA (recyclage de l'acier issu des mâchefers : extraction directe UTVE et plateformes de maturation)	Uckange (57)	4 222
BAUDELET MÉTAUX (acier et aluminium issus des mâchefers : plateformes de maturation)	Blaringhem (59)	1 557
REGEAL - AFFIMET (recyclage de l'aluminium issu de la collecte sélective)	Compiègne (60)	96
Recyclage Ouest Matières industrielles (recyclage de l'aluminium issu des mâchefers : plateformes de maturation)	Rennes (35)	75
<b>PLASTIQUES</b>		
VALORPLAST (emballages plastiques issus de la collecte sélective)	15 usines en France à plus de 80 % et à 100 % en Europe	2 974
<b>BOIS</b>		
EGGER (après pré-traitement chez Serdex ou Sita)	Rambervilliers (88)	21 712
<b>PLÂTRE</b>		
PLACOPLATRE (après pré-traitement chez Serdex puis Nantet)	Chambéry (73)	3 348
<b>FENÊTRES</b>		
SERDEX (déchèteries)	Saint-Priest (69)	20
<b>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)</b>		
SEVIA (recyclage des huiles minérales collectées en déchèteries)	Saint-Fons (69)	128
COREPILE (recyclage des piles collectées en déchèteries)	8 usines en France et 3 autres en Europe	30
SARPI (recyclage des batteries et autres produits dangereux - acides, aérosols...)	Salaise-sur-Sanne (38) après regroupement à La Talaudière (42)	1 275
Rhône Alpes Argent (radiographies)	Genas (69)	6
SERDEX (amiante)	ISD agréé après réception à Lyon 7 <sup>e</sup> (69)	16
<b>DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)</b>		
SITA DEEE	Feyzin (69)	5 556
Filière agréée RECYLUM (lampes et tubes fluo)	Riom (63)	16

# LE SCHÉMA DE LA GESTION DES FLUX DES DÉCHETS



- ▬ Valorisation matière
- ▬ Valorisation organique
- ▬ Valorisation énergétique
- ▬ Stockage

les chiffres sont arrondis à la tonne

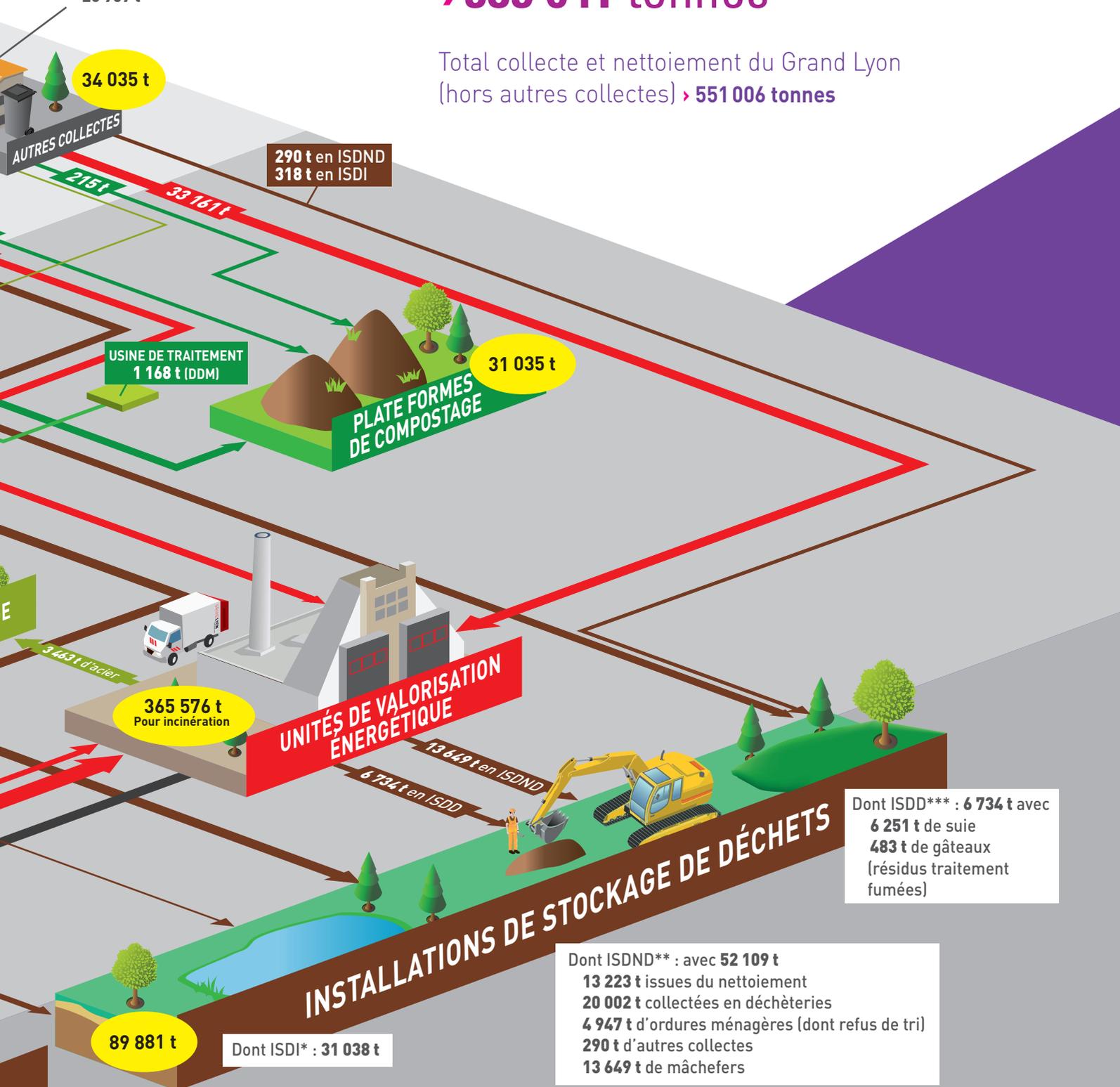
(1) Ces différences s'expliquent par des variations de stocks

- › Collectes privées 10 370 t
- › Grand Lyon autres directions 2 708 t
- Communes extérieures 20 957 t

## TOTAL GRAND LYON EN 2013

# › 585 041 tonnes

Total collecte et nettoyage du Grand Lyon (hors autres collectes) › 551 006 tonnes



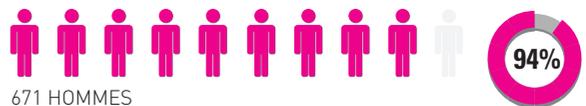
\*ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

\*\*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

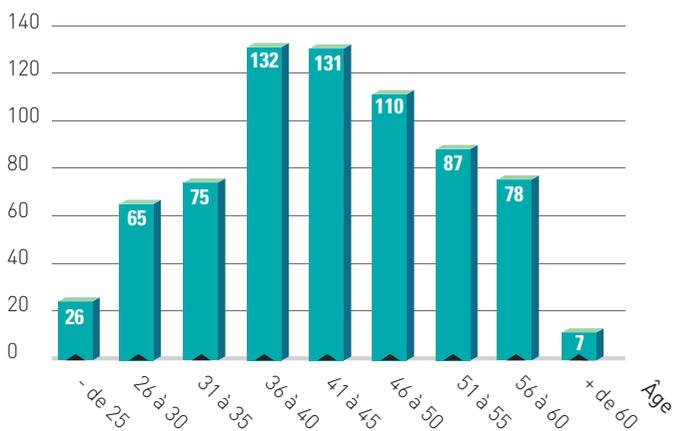
\*\*\*ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

# L'EMPLOI AU GRAND LYON DIVISION GESTION DES DÉCHETS

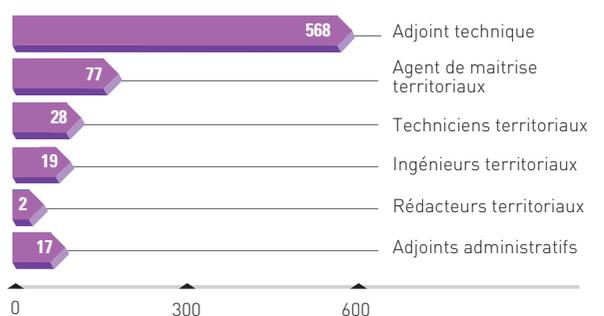
## EFFECTIFS DE LA DIVISION GESTION DES DÉCHETS effectifs au 31/12/2013



## PYRAMIDE DES ÂGES effectifs au 31/12/2013 (en nombres d'agents)



## CADRE D'EMPLOI : répartition de l'effectif présent (au 31/12/2013)



# LA PRÉVENTION, LA SÉCURITÉ, LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**La direction de la propreté est engagée dans la politique Santé Sécurité du Grand Lyon et la décline sur l'ensemble de la division gestion des déchets à l'aide de programmes de prévention annuels. En 2013, les priorités ont porté notamment sur :**

- le maintien en conformité des équipements de travail (respect des délais de contrôle par l'organisme et levée des réserves éventuellement émises),
- le contrôle des ambiances de travail (bruit, polluants dans l'air),
- la réalisation des plans de prévention et protocoles de sécurité en lien avec les entreprises et sites privés pour limiter les risques liés à la co-activité lors des interventions,
- la formation des personnels ainsi que le suivi des accidents de travail, des anomalies signalées sur le terrain et des remarques formulées suite aux inspections en matière d'hygiène et de sécurité par le centre de gestion.

Le nouvel outil d'évaluation des risques a été paramétré en 2013 dans le cadre d'une démarche inter-directions et sera utilisé en 2014 pour actualiser le document unique obligatoire et les mesures de prévention associées : des risques mieux quantifiés permettront de prioriser ensuite la mise en œuvre des mesures de prévention adaptées.

## PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2013

### ► le service de collecte

Le 22 octobre 2012, la répartition territoriale entre régie et entreprise a été redistribuée dans un contexte social difficile. Cette réorganisation, associée à une accidentologie en hausse, a conduit la direction de la propreté à engager dès 2013 un projet d'amélioration des conditions de travail. Il contribue à appliquer au mieux la recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Il vise en effet à réduire la pénibilité et les situations d'incapacité, à diminuer la fréquence et la gravité des accidents de service par une modification des rythmes et des horaires de travail, à faire évoluer les circuits de collecte, les véhicules et les équipements de protection individuelle afin de mieux prendre en compte la santé et la sécurité des personnels.

### **Ce projet se structure autour de 6 axes qui seront menés sur plusieurs années :**

- benchmark auprès d'autres collectivités et entreprises,
- bilan de la nouvelle organisation,
- étude ergonomique,
- évolution des conditions et temps de travail,
- référentiel de travail,
- formation.

**Tout au long de ce projet une concertation avec les agents et leurs représentants est mise en place.**

### ► L'Unité de traitement et de valorisation énergétique

La démarche de certification (iso 14001) poursuivie en 2013 permet de sensibiliser à la sécurité et aux conditions de travail et de conduire les actions spécifiques avec toute la traçabilité nécessaire.

### ► Subdivisions territoriales de collecte

Sur les principaux sites de Villeurbanne et Lyon 7<sup>e</sup>, le flux de véhicules et de piétons était de plus en plus important : les plans de circulation et les conditions de stationnement ont été révisés pour améliorer la sécurité de tous.

Suite au regroupement des deux ateliers poids lourds sur le site de Villeurbanne en 2012, des améliorations complémentaires ont été mises en œuvre après concertation avec les personnels utilisateurs :

- étude du local de stockage pneumatique limitant les manutentions ;
- déplacement et amélioration du banc de freinage ;
- recherche d'équipements pour sécuriser les travaux en hauteur notamment sur le toit des bennes à ordures ménagères.





  
LA COMMUNICATION  
SE RAPPROCHER DES  
INTERLOCUTEURS

**Petits et grands, communes et usagers, acteurs ou consommateurs des services Propreté, propriétaires ou bailleurs, partenaires ou visiteurs... chacune des cibles identifiées pour réussir une communication de qualité a été investie en 2013. Et si le succès se mesure à l'adaptation des actions et supports aux publics visés, alors les objectifs sont atteints.**

## **Un forum initiateur d'une démarche réseau inédite**

**En septembre 2013 l'ensemble du service communication-marketing a organisé une première rencontre de travail entre les spécialistes de la propreté des différentes communes qui composent la Communauté urbaine.**

C'est tout Com, le nom de ce forum, a permis à une trentaine d'agents en charge de la diffusion des informations propreté (collecte et nettoyage) de participer à cet événement novateur, d'amorcer un véritable lien entre professionnels...et de se connaître autrement ! Face à l'enthousiasme rencontré, les participants ont plébiscité une nouvelle édition.

Cette rencontre est le point d'orgue des multiples contacts initiés et entretenus avec ces interlocuteurs : envois récurrents d'articles de fond à destination des bulletins municipaux, adaptation des courriers électroniques sur les calendriers de collecte mis en ligne sur les sites internet, réponses aux sollicitations sur l'ensemble des sujets Propreté tels que la mise en place de bacs, les outils sur le tri, les collectes de sapins...

## **Une volonté de travailler en mode partenaire**

Trois thématiques fortes révèlent ce rapprochement constructif ! Ce sont d'abord les **Trophées du verre**, challenge inter-communes, lancés en mai 2013 qui par une accroche marquante : « Montrons qu'en matière de tri on a de la bouteille ! » initient entre les communes et les subdivisions un vrai partenariat sur la collecte du verre. Cette compétition entre les communes récompense celle qui enregistre la meilleure progression de la quantité de verre recyclé par habitant. Un kit de communication personnalisable et un événement fédérateur ont aussi permis une meilleure inscription aux Trophées du verre.

Viennent ensuite les multiples occasions d'accompagner les « **Faites de la propreté** ». Que ce soit en participant aux réunions de montage des événements au sein des communes, en faisant la promotion du kit de communication ou encore en participant à l'une ou l'autre des manifestations sur le terrain, c'est main dans la main que les Faites de la propreté se déploient aujourd'hui.

Enfin, dans sa cinquième édition en 2013, **l'opération Téléthon** a une fois encore démontré sa capacité à allier geste caritatif et geste environnemental. Promotion médias, adaptation des supports, expérience presse, relais de bénévoles Grand Lyon au sein de chaque commune ayant décidé de participer à la collecte de papier en faveur de l'AFM sont autant d'actions menées par la communication qui participent à une meilleure adaptation à nos partenaires et au succès de l'événement début décembre.

## **Une meilleure appropriation des contenus jeunes publics**

Destiné aux enseignants en partenariat avec l'Éducation Nationale le guide éducatif a été remis à jour, même son nom révèle son adaptation au terrain, il est devenu « Manuel de la propreté ».

Actualisation de contenu, rajout de retours d'expériences, de nouveaux chapitres sur la réduction des déchets à la source et la propreté urbaine, le support nouvelle version (téléchargeable) s'adapte à la fois aux enseignants et aux jeunes publics.

De plus, en coordonnant les interventions des associations en milieu scolaire et périscolaire il est permis d'avoir une vision d'ensemble des animations jeunes sur nos thématiques...et ainsi de s'adapter encore et toujours à nos usagers de demain.

## **Un contact spécifique et une méthode propre quelle que soit l'action**

**En 2013 dans une vraie volonté d'adaptation et de compréhension des besoins, l'ensemble des actions a été réévalué.**

Les plus marquantes sont les visites en centres de tri ou à l'unité de traitement et de valorisation énergétique, les animations (avec de nouveaux supports !) à l'extérieur où plus de 1000 personnes ont pu bénéficier de conseils en matière de tri.

Une première participation au salon UNIS (conseils syndicaux et bailleurs) vivement bénéfique.

Une adaptation des supports et des interventions lors des changements de bacs / couvercles ou encore des propositions ad hoc de flyers et d'affiches lors de l'implantation de nouveaux silos enterrés.

## **Une avancée notoire dans la connaissance des usagers**

**Si s'inscrire encore davantage dans une démarche bénéficiaire est aussi un leitmotiv en matière de communication, l'expertise déployée par le marketing public à la propreté permet d'améliorer nos pratiques.**

Le premier baromètre sur l'univers de la gestion des déchets : collecte, tri, réduction, déchèterie... a permis en 2013 de connaître la perception du service rendu, l'image de la propreté et ainsi d'acquérir une meilleure connaissance, compréhension et analyse des comportements des usagers en matière de collecte et de tri donc à plus fortes raisons d'adapter nos modes et méthodes de communication.



# LES INDICATEURS FINANCIERS

Pour l'exploitation du service public d'élimination des déchets, le Grand Lyon mise sur une complémentarité des activités gérées en régie et des prestations confiées à des entreprises.

## Ainsi, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables est assurée :

- **par les personnels communautaires** (régie) sur l'ensemble des communes hors Lyon et Villeurbanne,
- **par des entreprises privées** dans le cadre de marchés publics de prestation de service à Lyon et Villeurbanne.

Depuis le 23 janvier 2013, le mode de gestion de la collecte des silos d'apport volontaire a été également modifié, puisque depuis cette date, la collecte des silos enterrés hors Lyon et Villeurbanne est assurée par la régie.

Concernant le traitement, la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles est partagée entre l'UTVE Lyon sud (7<sup>e</sup> arrondissement), exploitée en régie par la Communauté urbaine et l'UTVE Lyon nord (Rillieux-la-Pape), de la société Valorly, dans le cadre d'une délégation de service public.

L'année 2013 aura vu la signature en décembre d'un douzième avenant au contrat de concession, après plusieurs années de négociations. Cet avenant définit précisément un tonnage contractuel que le délégataire doit prendre en charge (140 000 t par an) et met ainsi fin au litige sur le mode de calcul précédemment appliqué. Il renforce la programmation et le suivi du gros entretien - renouvellement, afin de garantir un fonctionnement satisfaisant jusqu'à la fin du contrat en 2019. Enfin, il adapte la rémunération du traitement des mâchefers à l'évolution du contexte économique.

L'exploitation des 18 déchèteries du Grand Lyon est assurée par des entreprises, de même que la valorisation de la plupart des déchets qui en sont issus (déchets verts, bois, ferrailles...).

Les deux centres de tri sont également exploités par des entreprises dans le cadre de marchés de prestation de services.

2013	régie		Marché public de service	Délégation
<b>COLLECTE</b>				
ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE	50 % subdivisions de collecte	50 %	Sita Lyon Groupe Pizzorno Environnement	
VERRE		100 %	Sita Lyon Groupe Pizzorno Environnement Onyx	
<b>TRAITEMENT</b>				
CENTRES DE TRI		100 %	Onyx Nicollin	
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	60 % UTVE Lyon sud			40 % Valorly
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS		100 %	Différents prestataires	
DÉCHÈTERIES		100 %	Onyx / Trigenium Sita Lyon / Nicollin Serned / NCI Environnement / Coved	
COMPOSTAGE		100 %	Tarvel Biomasse Valterra / GR	
MATURATION DES MÂCHEFERS		100 %	Sita Lyon / Perrier TP Moulin TP / Modus Valoris	

## PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES ANNUELLEMENT

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES	<b>19,6 M€</b>
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À L'USINE DE RILLIEUX-LA-PAPE (Lyon nord)	<b>10,5 M€</b>
TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES	<b>7,5 M€</b>
EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES	<b>6,9 M€</b>
ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS EN ISDND PRIVÉS	<b>5,2 M€</b>
COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS	<b>1,4 M€</b>
TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES MÂCHEFERS ISSUS DE L'INCINÉRATION	<b>1,8 M€</b>

# BILAN FINANCIER

Les coûts présentés ci-dessous comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets (soit 585 041 tonnes) : ménagers et assimilés, nettoyage et autres collectes.

## Des dépenses en hausse

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments communautaires...).

En 2013, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 132 M€, en hausse de 5,7 % par rapport à 2012.

► **Communication** : regroupe principalement les dépenses de communication à destination des communes, des usagers et l'activité des messagers du tri. En 2013, 11 messagers du tri ont intégré l'équipe existante pour renforcer les actions en faveur du tri. Cette dépense supplémentaire a été contrebalancée par un « retour à la normale » des dépenses de fonctionnement qui avaient été largement augmentées en 2012 pour accompagner la réorganisation de la collecte.

► **Études et réduction des déchets** : regroupe les études réalisées par la direction concernant la gestion des déchets et les actions en faveur de la prévention des déchets réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention (en partenariat avec l'Ademe). Ce poste ne présente pas de variation importante par rapport à 2012.

► **Pré-collecte** : regroupe les dépenses concernant la gestion des contenants, que ce soient les bacs de collecte sélective (collecte en porte-à-porte) ou les silos aériens et enterrés (collecte en apport volontaire). Ce poste, en augmentation de 12 % par rapport à 2012, s'explique par un nombre important d'actions réalisées au sein des subdivisions de collecte (notamment changement de bacs dans le cadre des « opérations collectives »).

► **Collecte** : regroupe la collecte en porte-à-porte, la collecte en apport volontaire et l'exploitation des déchèteries. La principale cause de l'augmentation est le renouvellement des marchés de collecte constaté en année pleine qui a entraîné une hausse des prix à la tonne de 30 %, retrouvant ainsi des niveaux en cohérence avec la réalité économique du marché. La baisse des quantités collectées a permis d'atténuer cette hausse.

## DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS EN 2012 ET 2013 en millions d'€ TTC

	2012	2013	Évolution 2012-2013
COMMUNICATION	1 097	1 213	10,6 %
ÉTUDES ET RÉDUCTIONS DES DÉCHETS	740	756	2,2 %
PRÉ-COLLECTE	2 400	2 694	12,2 %
COLLECTE	60 591	67 866	12,0 %
VALORISATION MATIÈRE	15 702	15 604	-0,6 %
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	41 541	40 388	-2,7 %
STOCKAGE	2 976	3 623	21,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>124 958</b>	<b>132 095</b>	<b>5,7 %</b>

► **Valorisation matière** : regroupe l'activité des centres de tri et la valorisation des déchets des déchèteries. Après une année 2012 perturbée par la grève, le retour à la normale des tonnages collectés a mécaniquement augmenté les dépenses 2013 liées aux centres de tri. En parallèle, des efforts importants ont été réalisés en déchèterie pour améliorer le tri des usagers entraînant une baisse des dépenses de traitement des encombrants.

► **Valorisation énergétique** : regroupe les dépenses générées par les deux unités de valorisation énergétiques. La baisse des dépenses par rapport à l'année précédente s'explique principalement par une régularisation comptable constatée sur 2013 concernant 2012 et une baisse de près de 12 % des tonnages incinérés. À noter que l'incendie survenu en novembre dernier qui a conduit à l'arrêt de l'usine Lyon nord n'a pas eu d'impact financier sur les dépenses 2013, puisque le délégataire Valorly prend en charge financièrement les déchets qu'il ne peut plus traiter lui-même.

► **Stockage** : regroupe les dépenses liées à l'enfouissement des déchets non valorisés. L'augmentation 2013 est liée à la fin d'un vieux contentieux concernant la TGAP. La décision finale a mis à la charge du Grand Lyon 800 K€ de TGAP, sur un total de 2,4 M€ objet du litige.

Les investissements sont intégrés via un calcul d'amortissement dans le coût complet. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'ADEME.

En conclusion, les dépenses de collecte s'établissent à 72,1 M€ (+11,9 % par rapport à 2012) et celles de traitement à 59,9 M€ (-0,9 % par rapport à 2012).

## Un retour à la normale des recettes

Les recettes 2013 s'élèvent à 31,7 M€ TTC et se décomposent en :

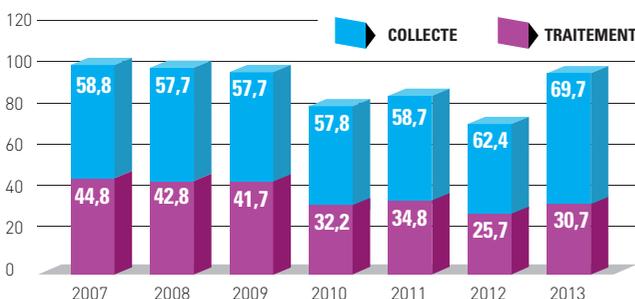
- **recettes industrielles** (vente d'énergie issue de l'incinération, vente de matériaux recyclables...) pour 59 %. Ces recettes proviennent quasi exclusivement de l'activité de traitement des déchets. Après une année 2012 exceptionnelle, elles retrouvent le niveau de 2011 et sont mécaniquement impactées par la baisse des tonnages collectés et par un repli des cours des matériaux recyclés.
- **soutiens et aides** versés par les éco-organismes pour 32 %. Cette part a augmenté à partir de 2011 du fait de la mise en œuvre par Éco-Emballages du barème E, plus intéressant financièrement pour les collectivités.
- **autres recettes** (remboursement du FCTVA, pénalités, cessions de véhicules...) pour 9 %.

Le coût net (dépenses - recettes) de la gestion des déchets s'établit à 100,4 M€ soit 76,8€/hab. Il se répartit entre collecte pour 69,7 M€ et traitement des déchets pour 30,7 M€.

L'augmentation du coût net est due à la conjonction d'une part de l'augmentation du coût de la collecte et d'autre part de la baisse des recettes industrielles.

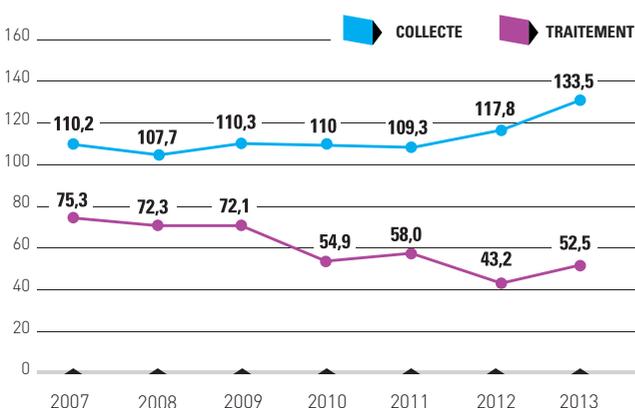
## COÛTS NETS DE LA GESTION DES DÉCHETS

en millions d'€ TTC

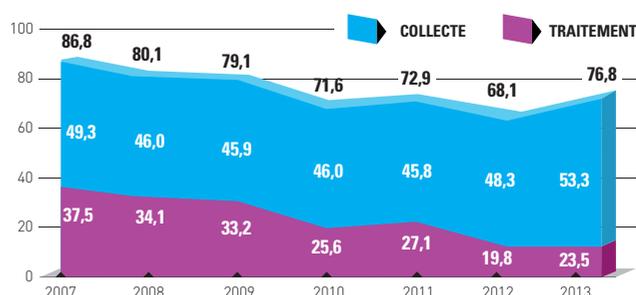


## COÛTS NETS À LA TONNE DE LA GESTION DES DÉCHETS

en € TTC (euros courant)



## COÛTS NETS PAR HABITANT DE LA GESTION DES DÉCHETS en € TTC (euros courant)



## Des coûts très variables selon les flux de déchets

Les résultats financiers globaux cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets. Ces variations s'expliquent essentiellement par des niveaux de soutiens et de recettes industrielles variables en fonction du type de déchets.

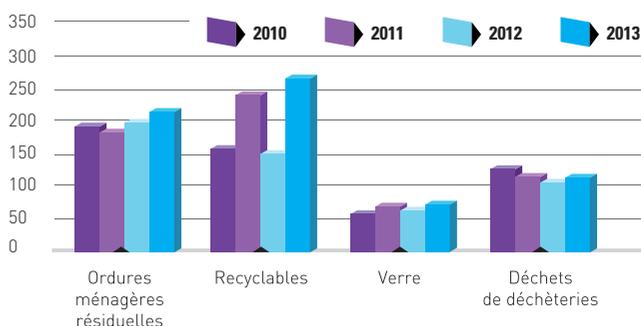
Le verre est le flux de déchets le moins coûteux. Ainsi, chaque tonne de verre collectée dans les silos spécifiques, plutôt que jetée dans les bacs gris, évite à la collectivité une dépense de près de 145 €.

en (€TTC / tonne)	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables (hors verre)	Verre	Déchets des déchèteries
<b>Coût brut</b>	253 €	428 €	96 €	143 €
<b>Recettes</b>	41 €	160 €	27 €	30 €
<b>Coût net</b>	212 €	268 €	69 €	113 €

La variation constatée sur les recyclables s'explique par un décalage des recettes Éco-Emballages de 2011 sur 2012 et par des faibles tonnages en 2012. On constate cependant bien une hausse du coût net des recyclables. Le repli du cours des matières premières risque de pérenniser cette tendance.

## ÉVOLUTION DU COÛT NET DEPUIS 2010

en (€ TTC/tonne)



## UN FINANCEMENT PAR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

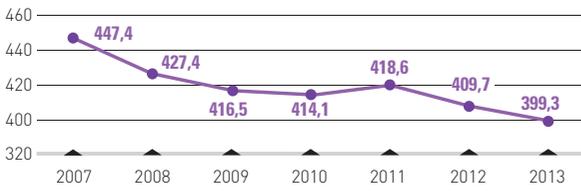
La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le produit s'est élevé en 2013 à 120,4 M€.



# LES INDICATEURS DE SUIVI

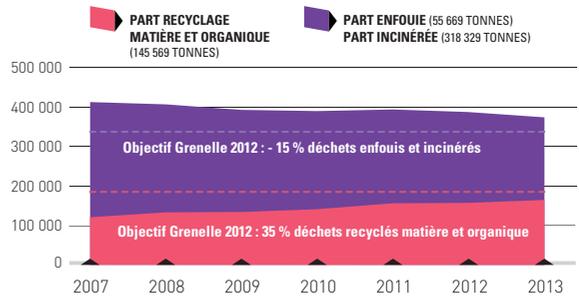
La page (ci-contre) d'indicateurs de suivi vise à évaluer la qualité et la performance du service public de collecte, de traitement et de valorisation du Grand Lyon. Cette clarification des activités, souhaitée notamment par les membres de la commission consultative des services publics locaux, s'inscrit dans une démarche de développement durable et une volonté de transparence.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, CS, Verre et déchèterie (en kg/habitant)

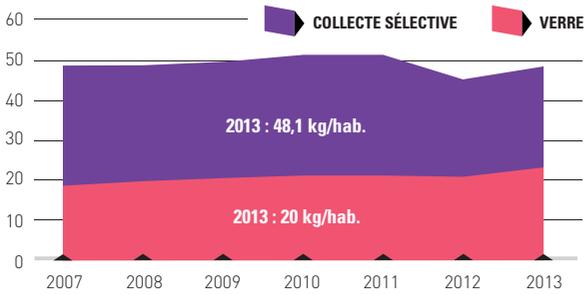


La quantité globale de déchets ménagers et assimilés atteint les 399 kg/hab.

### RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)

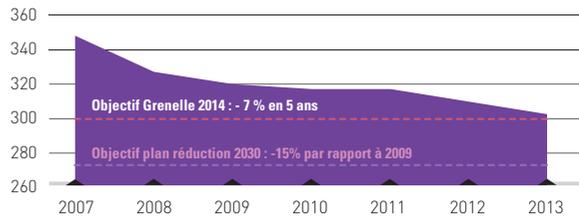


### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE ET VERRE COLLECTÉS (en kg/habitant)



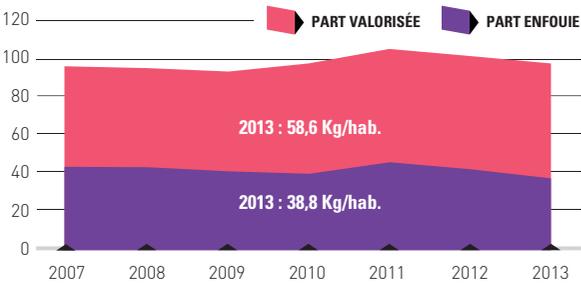
La quantité de collecte sélective et de verre remonte.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS COLLECTÉE OM, CS, Verre et hors-déchèteries (en kg/habitant)



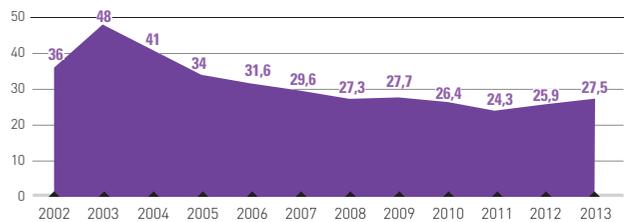
La quantité d'ordures ménagères assimilées résiduelles a fortement diminué de 2012 à 2013. L'objectif du Grenelle est une baisse de -7 % pour les 5 ans à partir de l'année de référence (2009). La délibération portant sur le futur système de traitement des déchets de la communauté urbaine fixe un objectif de réduction des déchets à la source de -15 % à l'horizon 2030.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ET DE LEUR VALORISATION (en kg/habitant)



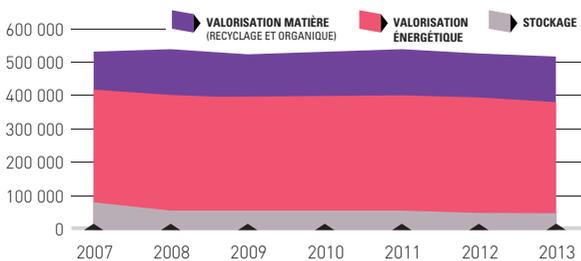
Les quantités de déchets collectés en déchèterie diminuent, ainsi que la part valorisée (-2,53 %) et la part stockée (-5,14 %).

### ÉVOLUTION DU REFUS DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (en %/habitant)



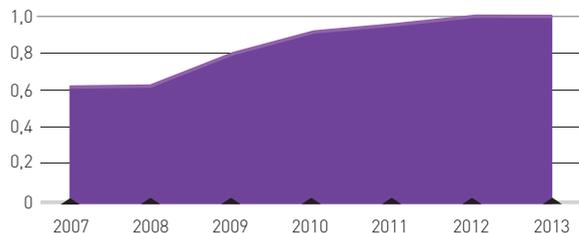
Le taux de refus de tri a augmenté de 2012 à 2013 (+1,6 point).

### RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



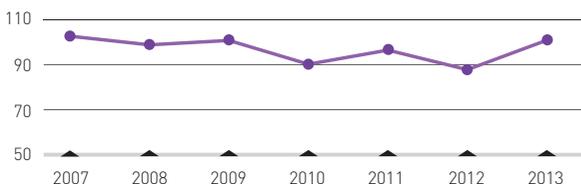
La valorisation matière et le stockage augmentent. La valorisation énergétique baisse. Ces chiffres ne tiennent pas compte des résidus de traitement.

### ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM) COLLECTÉE (HORS BATTERIES) (en kg/habitant)



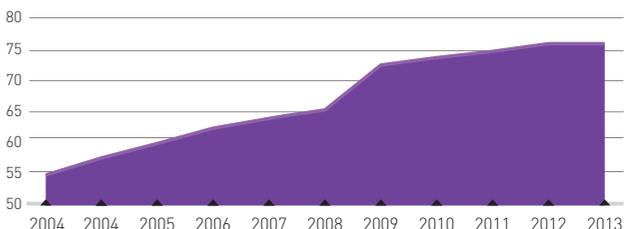
La quantité globale de DDM se stabilise. Les usagers prennent l'habitude de les déposer en déchèteries. Ce qui contribue à préserver l'environnement.

### ÉVOLUTION DES COÛTS NETS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT (en millions d'€ TTC)



Le coût net augmente de +4,6 % par rapport à 2012.

### ÉVOLUTION DU MONTANT VERSÉ À LA LIGUE CONTRE LE CANCER (en millier d'€ TTC)





## GLOSSAIRE

<b>AMIANTE LIÉ</b>	Il s'agit d'amiante, associé à d'autres matériaux (par exemple, l'amiante-ciment). Les déchets d'amiante lié sont le plus souvent issus des travaux relatifs à la réhabilitation et à la démolition dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.
<b>BAROMÈTRE</b>	Outil de mesure permanent et régulier permettant d'évaluer les perceptions, les pratiques et les attentes des grands lyonnais en matière de propreté urbaine et de gestion des déchets, dans un objectif de mise en place et d'amélioration d'offres de services adaptés.
<b>CERTIFICATION ISO 14001</b>	La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'organisation afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement. En 2012, l'UTVE de Lyon Sud a obtenu la certification ISO 14001 suite à la mise en place d'un système de management environnemental. Cette démarche confirme les efforts de l'unité de traitement et de valorisation énergétique en matière de prévention des pollutions et renforce sa capacité à maîtriser ses impacts.
<b>COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES</b>	Cf. MODECOM
<b>COVADE</b>	Charte de COopération de VALorisation des déchets signé entre les élus du Grand Lyon, d'ORGANOM, du SITOM Nord-Isère et du SYTRAIVAL afin de mutualiser et optimiser les installations de traitement des déchets des territoires en prenant en compte les spécificités de chacun.
<b>DÉCHETS ASSIMILÉS</b>	Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.
<b>DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)</b>	Il s'agit des déchets produits par les ménages et collectés par le service public d'élimination des déchets : ils comprennent les déchets collectés en déchèterie, les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) et les déchets collectés séparément (poubelle verte, verre)
<b>ÉBOUAGE</b>	Le service du nettoyage assure l'enlèvement de tous les déchets encombrants ou déchets non assimilables aux ordures ménagères présentés sur le domaine public, hors points de collecte en bac (dépôts sauvages, déchets de balayages...).
<b>EMR</b>	Emballages Ménagers Recyclables
<b>FREINTE</b>	Il s'agit de la perte matière liée à un process de tri, soit la différence entre la quantité sortante et la quantité entrante.
<b>INA</b>	Imprimé Non Adressé
<b>INCONÉLISATION</b>	La direction de la propreté a fait le choix de renforcer la protection des chaudières contre l'attaque des fumées acides issues de la combustion des déchets. Un revêtement en alliage métallique appelé Inconel a été retenu pour le premier parcours des chaudières, là où les fumées sont les plus chaudes. L'inconélisation, c'est la dépose de ce revêtement.

<b>INS</b>	Imprimé Non Sollicité
<b>ISD</b>	Installation de Stockage des Déchets
<b>ISDD</b>	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
<b>ISDI</b>	Installation de Stockage de Déchets Inertes
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>MODECOM</b>	La MéthOde De Caractérisation des Ordures Ménagères est une méthode de caractérisation des déchets mise au point par l'ADEME. Elle permet de connaître la composition des ordures ménagères en qualité (type de déchets) et en quantité (gisements de déchets), et ceci par type d'habitat. Elle a été menée en 2012 sur le Grand Lyon.
<b>ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES</b>	Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits quotidiennement par les acteurs économiques et sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement). Les déchets produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats,...) en sont exclus.
<b>ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES</b>	Ce sont les déchets collectés dans la poubelle grise.
<b>ORGANOM</b>	Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés qui regroupe 17 EPCI (196 communes, 312 000 habitants) sur le département de l'Ain.
<b>PAPIERS</b>	Les papiers évoqués dans le rapport annuel englobent tous ceux qui sont recyclables : journaux, magazines, catalogues, annuaires, prospectus, publicités, courriers, lettres, impressions... Seules exceptions, les papiers qui n'en sont pas et qui ne sont pas à trier, comme les papiers collants ou les papiers d'aluminium. <i>Source : www.ecofolio.fr</i>
<b>RECYCLERIE</b>	Le principe de la recyclerie est de permettre aux associations caritatives de récupérer des objets au sein des déchèteries, avant que ceux-ci ne soient jetés. Il y a des recycleries au sein de 3 déchèteries du Grand Lyon : Champagne-au-Mont-d'Or, Francheville et Villeurbanne Sud.
<b>REFIOM</b>	Résidu d'épuration de Fumée d'Incinération d'Ordures Ménagères, soit les cendres d'électrofiltres et de chaudières, et les gâteaux de filtration des stations de traitement physico-chimique des eaux de lavages des fumées.
<b>SILLON ALPIN</b>	Le Pôle métropolitain du Sillon Alpin regroupe les communautés d'agglomération d'Annecy, Chambéry Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Pays de Romans, Pays Voironnais, et Valence Agglo Sud Rhône-Alpes.
<b>SYTRAIVAL</b>	Syndicat mixte Beaujolais et Dombes d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets qui fédère, sur 2 départements (Rhône et Ain), 14 EPCI comprenant 204 communes pour un total de 300 000 habitants.
<b>TGAP</b>	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
<b>UTVE</b>	Les Unités de Traitement et de Valorisation Énergétique incinèrent les ordures ménagères non recyclables. La combustion des déchets produit de la vapeur, utilisée pour le chauffage urbain et la production d'électricité.



2013

**RAPPORT ANNUEL  
DE PROPRETÉ**

Communauté urbaine de Lyon  
Direction de la propreté

20, rue du Lac – 69003 Lyon  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

*Conception et mise en page*  
Unité Mobile

*Photographies*  
J.Léone, ADEME, L.Danière

*Impression*  
Fot

PEFC logo **6C**